APPROUVÉ

DOSSIER

André DAVID Architecte DPLG Urbaniste
5 avenue des Thermes BP 167 63408 CHAMALIÈRES CEDEX

Tél./Fax 04 73 30 95 64 Mobile 06 80 05 43 54
E-mail Andre.DAVID22@wanadoo.fr
Ordre des Architectes n° A18835
SIRET 353 910 557 00027 APE: 742C

avec le concours de :

Claire BAILLY Paysagiste DPLG Architecte DPLG
25, rue du capitaine Ferber 75020 PARIS

Ministère Culture Communication
Direction régionale des affaires culturelles
Auvergne

DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES D'AUVERGNE
SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DU CANTAL

COMMUNE DE LA ROQUEBROU

AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

RAPPORT DE PRÉSENTATION

AIRE

SOMMAIRE

1. LES OBJECTIFS DU DOCUMENT DE PROTECTION 2
1.1. Les enjeux de la protection 2
1.2. Les objectifs poursuivis par la commune 3
1.3. Le rappel du diagnostic 3
1.3. Les objectifs assignés à l'AVAP 4

2. LA DÉLIMITATION DE LA PROTECTION 15
2.1. Hypothèse de départ 15
2.2.Principe général retenu 15

3. LES RÈGLES ET LES PRESCRIPTIONS 17
3.1. Objectif des règles d'aspect 17
1. L'aspect des maçonneries 17
2. Les couvertures 17
3. Les menuiseries 17
3.2. Types de travaux et doctrine mise en œuvre 18
1. Les modifications et ajouts aux constructions 18
2. Types de travaux visés 18
3. La restauration et l'entretien des constructions existantes 19
4. Principes à mettre en œuvre pour la restauration à Laroquebrou 23
5. Un problème particulier, la mise en couleurs 28
6. La construction neuve 33
7. Les devantures commerciales 38
8. Urbanisme et règles de composition urbaine 41
9. L'espace public 43
10. Le mobilier urbain et l'équipement de l'espace 46
11. L'espace privé 52

4. LA PRISE EN COMPTE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE 54
4.1. Aspect territorial de la question 54
4.2. Aspect urbanistique : climat et forme urbaine 54
4.3. Compatibilité AVAP-PADD-PLU 54
4.4. La prise en compte des matériels d'exploitation des énergies renouvelables 57
4.5. La prise en compte des problèmes d'isolation 57
4.6. La prise en compte des matériaux locaux 57
4.7. Les évolutions possibles des techniques 57

1. LES OBJECTIFS DU DOCUMENT DE PROTECTION

1. le Fort, et le Merle

Peu de patrimoine "intrinsèque", mais forte image patrimoniale et relatif bon état, sols aménagés… quartiers plutôt mis en valeur.

Peu d'aptitude aux additions techniques en co-visibilité : paysage emblématique du pied du château.

2. la Ville

Riche patrimoine, mais en état médiocre, ensemble peu mis en valeur.

Entre les deux : le cours du Négrerieu.

De part et d'autre de la Cère : façades bâties très vues. Peu d'aptitude aux additions techniques en toiture : paysages emblématiques du site dans son ensemble.

J : zones de jardin, visuellement sensibles.

Les extensions modernes procurent des co-visibilités plus ou moins significatives sur le site (château, bourg, rivière…).

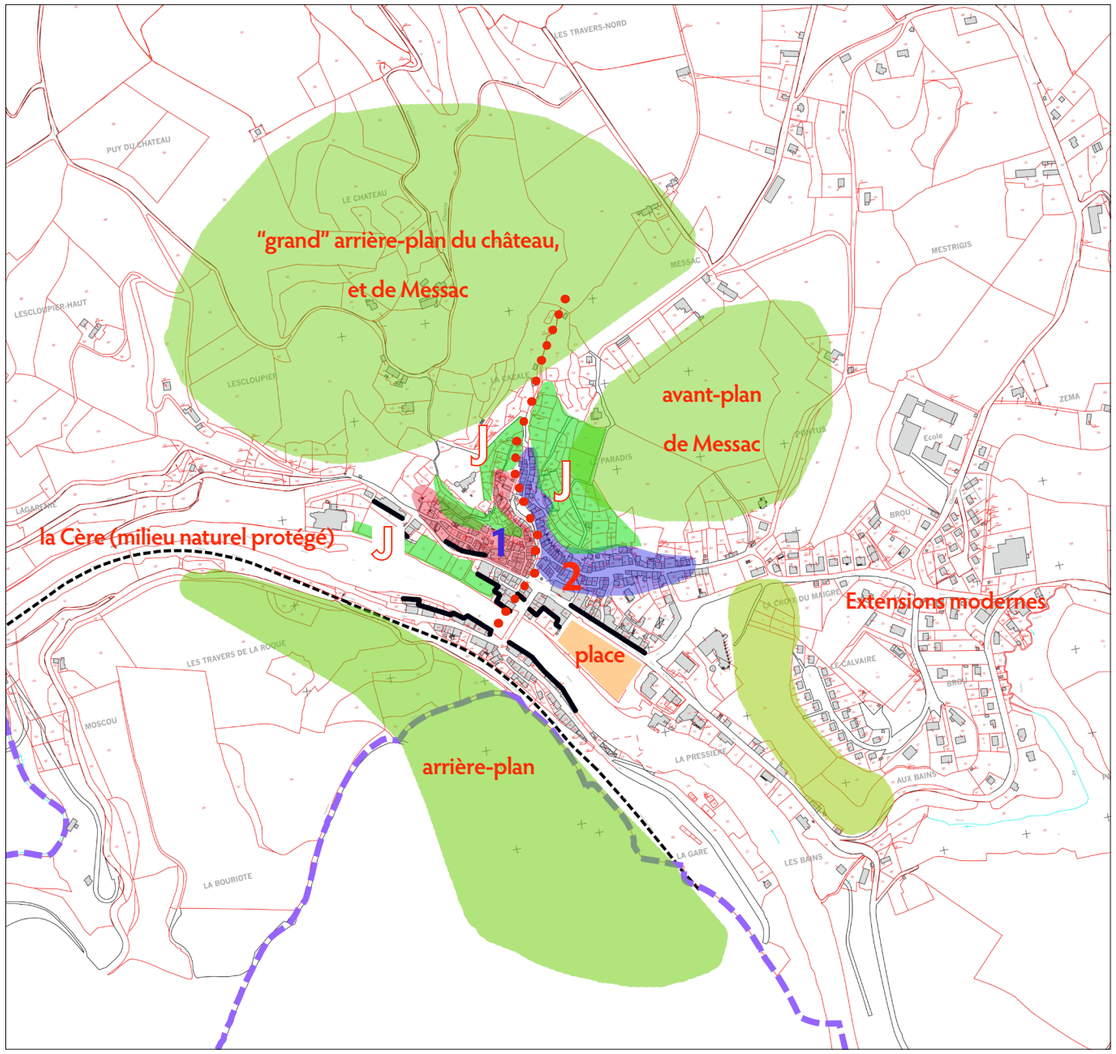

1.1. Les enjeux de la protection

Le rapport de présentation de l'AVAP comporte deux types de considérations :

- Celles qui concernent la préservation et la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces (article L.642-1 du code du patrimoine)
- Celles qui concernent la prise en compte des objectifs de développement durable.

Il justifie les objectifs de l'AVAP (en particulier sa délimitation) à partir de la synthèse des éléments de diagnostic, et vérifie que les objectifs du développement durable ont bien été pris en compte dans cette protection. Il décrit la doctrine qui va être appliquée par le règlement afin d'assurer la qualité architecturale des constructions existantes et à venir, de même que pour l'aménagement des espaces.

L'enjeu principal de la protection se situe autour du bourg ancien, et se structure à partir de deux images fortes :

1. Le paysage emblématique de Laroquebrou : la "conque" paysagère avec le château en premier plan, la ville au bord de l'eau. Si l'on devait ne retenir de Laroquebrou qu'une seule vue, ce serait celle depuis la rive gauche de la Cère, avec la butte du château, son arrière plan de prés, de haies et de bosquets montant régulièrement jusqu'au manoir de Messac, le bourg aux toits roses, à peine ponctué par le clocher massif de l'église et la tourelle de la Trémolière, avec la rivière en premier plan, le pont ancien et la place du Foirail. C'est cette image qui fonde l'identité locale. La représentation graphique la plus ancienne de Laroquebrou est d'ailleurs celle de ce paysage.

2. La vision panoramique du site depuis la terrasse du château, par dessus les deux entités urbaines de part et d'autre du vallon du Négrerieu . Le paysage bâti aux toits de tuiles roses, avec la place de l'église, les jardins en terrasses, avec la rivière en fond, se déploie jusqu'aux quartiers modernes, visibles, mais déjà éloignés.

1.2. Les objectifs poursuivis par la commune

La commune souhaitait à la fois protéger et revaloriser son identité, tout en reprenant la main sur son développement touristique, fondé sur la mise en valeur de son site, l'animation autour de son patrimoine (comme le château des Montal) et l'obtention de labels qualitatifs, susceptibles d'être vecteurs d'activités spécifiques (en particulier le label "Plus Beau Village de France").

L'un des premiers moyens de promouvoir cette volonté est l'instauration d'une AVAP, initiée sous forme de ZPPAUP en 2009.

Il faut rappeler que de l'arrivée du chemin de fer jusqu'aux années 1950, le bourg a constitué une destination touristique, avec plusieurs hôtels. Mais ce potentiel s'est par la suite érodé, le site se trouvant excentré par rapport aux grands pôles touristiques régionaux, et les pratiques touristiques devenant à la fois plus massives et plus volatiles.

Des festivités locales propres au site connaissent toutefois depuis quelques décennies un regain de fréquentation qui peut contribuer à une relance.

Diverses opérations d'aménagement peuvent concourir à l'amélioration de la qualité du site, comme la réouverture du Nègrerieu. À droite, un ruisseau dégagé dans un site patrimonial et touristique (St Antonin Noble Val, Tarn et Garonne). L'objet de l'AVAP n'est pas d'organiser ce type d'opération, mais de lui fournir un cadre éventuel.

1.3. Le rappel du diagnostic

Il a fait apparaître 8 points principaux, qui ouvrent autant de champs de réflexion :

- L'identité locale : son caractère de "marge", mêlant des influences diverses est en érosion. Le caractère bâti tend à s'unifier selon le type dominant "méridional".
- Le patrimoine est abondant, voire surabondant : mais il évolue dans deux directions divergentes. Une partie a glissé vers un aspect inspiré par des valeurs à la fois à la fois "naturelles" et modernes (en simplifiant : maçonneries décapées d'aspect pierre ou pierre et bois, menuiseries simplifiées) quand l'autre, moins facile à exploiter, est restée en l'état. Les matériaux réellement locaux sont en régression, y compris en restauration (bois des menuiseries ou fermetures remplacé par des matériaux de synthèse, par exemple).
- La disparition interne du ruisseau : cet élément à la fois structurant, paysager et pittoresque a été camouflé, sans qu'ait été éliminée sa dangerosité potentielle.
- Les jardins en terrasses : bien que constituant un élément paysager majeur, et l'une des spécificités locales, leur évolution reste incertaine.
- D'une manière générale, on est confronté à de possibles évolutions végétales affectant le caractère paysager (enrésinement de friches ou de forêts de feuillus, végétaux exotiques invasifs…). "L'identité végétale" pourrait être en voie d'altération.
- Le site est peu réceptif aux énergies alternatives : du fait de l'encaissement dans la vallée, l'éolien n'a guère de potentialités techniques, tout au moins s'il s'agit de produire de l'électricité, et l'insertion de matériels solaires est incertain en dehors de la zone moderne (existence de corridors de vues sur le château, imbrication des constructions, rive gauche mal exposée…). Il existe toutefois un risque de parcs éoliens "spéculatifs" sur des lignes de crêtes hors commune.-
- L'absence d'imagination architecturale pour les habitations dans les zones modernes : la reproduction de schémas d'organisation et de lotissements uniquement "fonciers", ne prend en compte ni le paysage, ni la recherche de formes urbaines susceptibles de favoriser les économies énergétiques.

On peut également considérer qu'on se localise dans un contexte naturel malgré tout encore largement préservé, du fait de la relativement faible emprise de l'urbanisation. Ce milieu se caractérise surtout par l'importance des zones humides, dont le maillage sur la commune constitue la trame de la biodiversité. Une protection de la vallée de la Cère a pour sa part été envisagée afin de conforter la présence de diverses espèces (dont une population de chiroptères).

1.4. Les objectifs assignés à l'AVAP

Le document de protection peut se définir par un équilibre à assurer entre une délimitation géographique pertinente et le corps des règles adaptées au site qui vont s'y appliquer. Plus la zone se restreint à un écrin, plus les règles peuvent en être détaillées et ciblées. Au contraire, plus elle est vaste, plus on est amené à édicter des règles générales, au risque d'une certaine inefficacité si l'on couvre la commune en totalité. C'est toutefois la nature même du site qui va imposer le "format" à la protection, et par là son degré de précision.

Il convient donc d'adopter une délimitation correspondant aux véritables enjeux de cette protection, dont les règles soient modulées en fonction des problématiques identifiées par les analyses préalables.

En simplifiant, les problématiques à prendre en compte peuvent être rapportées à trois types de territoires :

- **le milieu ancien ou traditionnel** (bourg dans sa délimitation historique et ses extensions de type traditionnel, jusqu'à la période moderne), entité bien identifiée de manière géographique, qui constitue le fondement de l'image locale, mais qui connaît des problèmes d'évolution architecturale, et dont les potentialités de mise en valeur paysagère restent très importantes ;

- **les zones modernes**, pour autant qu'elles aient **une relation visuelle avec le centre ancien** ou contrôlent ses abords, qui forment une entité diffuse, sans limites nettement établies, à l'aspect architectural souvent décevant, mais qui constituent le frontispice du centre historique et en conditionnent la visibilité ;

- **le milieu naturel**, marqué par l'alternance entre flancs de vallée boisés et plateaux agricoles où prédominent les prairies, qui a perdu de son homogénéité par rapport à l'urbain sous l'effet d'un mitage pavillonnaire insidieux. Ce milieu, loin d'être visuellement banal, est le faire-valoir paysager des zones bâties. Et bien sur en fait partie le cours de la Cère, espace naturel et paysager qui révèle le site.

La gestion du quartier "historique" et "traditionnel" du bourg constitue le cœur du dispositif de protection.

On devra se soucier en priorité de son image globale, qui est restée jusqu'à aujourd'hui très cohérente et surtout très perçue depuis des points de vue plongeants. Mais cette protection est aussi locale, faite de multiples possibilités d'intervention de détail, qui elles, sont perçues aussi bien par les visiteurs que les habitants, mais toujours réalisées localement : enduits et menuiseries, boutiques et enseignes, aménagements de sol, arbres et mobilier urbain. On devra tenir compte d'une multiplicité de réponses à une possibilité de multiplicité de questions…

On a donc plus besoin, pour aborder ces domaines, d'éléments de méthode que de recettes toutes faites.

Gérer les quartiers historiques et traditionnels.

Ce sont ces quartiers qui justifient l'élaboration d'un dispositif de protection : "collection" d'architectures anciennes ou vernaculaires, et paysage urbain personnalisé (quartiers à la maille urbaine différente, présence d'une topographie contrastée…). Leur évolution urbanistique est prise en ciseau entre deux tendances : les bâtiments dotés d'un terrain attenant ou d'un jardin, ont toutes les chances de devenir des habitats permanents ou des résidences secondaires d'un bon niveau d'investissement, mais ceux qui n'ont pas de terrain vont soit perdre toute fonction, soit régresser vers des formes d'habitat à faible niveau d'investissement (hors actions publiques éventuelles).

Ces quartiers, si on les laisse évoluer "au fil de l'eau", ont tendance à le faire en s'éloignant des techniques et matériaux traditionnels, souvent en se référant à des "modes d'aspect" inadaptées (comme le décapage systématique des maçonneries, inspiré par l'architecture moderne des années 1950). Il convient de proposer un cadre visant à remettre ces techniques et matériaux au centre des préoccupations, tout en expliquant en quoi les modes sont déviantes.

Si la base des règles va concerner en priorité aspect et matériaux des maçonneries, des toitures et des menuiseries (points "durs" sur lesquels une certaine fermeté sera de mise), on s'attachera également à proposer des règles ou recommandations pour l'ensemble des interventions concernant l'aspect visuel de ces quartiers (devantures commerciales, enseignes, espace public…). On se défiera (et on s'emploiera à faire partager cette défiance) des solutions toutes faites (comme par exemple les nuanciers de façade), qui tendent à évacuer toute réflexion architecturale préalable. Il s'agit de définir des "modes d'emploi", non de délivrer une liste de "recettes".

Du point de vue de la forme urbaine, on veillera également à ce que ces quartiers n'évoluent pas vers des types inspirés du tissu urbain moderne, comme par exemple avec l'installation de pavillons ou même d'immeubles qui occuperaient en s'individualisant hors des limites, d'anciennes parcelles bâties à l'alignement, déstabilisant visuellement des perspectives jusque là cohérentes. Le problème est que des démolitions non suivies de reconstructions sont toujours possibles, et devront être compensées du point de vue visuel.

Enfin dans ce périmètre, un équilibre entre parties bâties et parties non bâties sera établi par interdiction d'urbaniser les zones de jardins. Ces secteurs sont un des éléments paysagers les plus caractéristiques de la périphérie du centre historique et constituent l'un des fondements de l'identité paysagère de Laroquebrou.

Les jardins, qui interpénètrent le tissu urbain bâti, sont à conserver libres d'urbanisation nouvelle. Ils constituent l'une des caractéristiques identitaires du site.

Le problème leur gestion ultérieure réclamera toutefois sans doute une action publique forte. Une évolution au fil de l'eau peut en effet voir ce patrimoine se dégrader : écroulement de murets non entretenus, friches ou irruption de végétaux exogènes "masquants" (bambous…), "bidonvillisation" des cabanes de jardins… ou au contraire apparition de constructions en dur non autorisées, mais difficiles à éradiquer après coup.

Gérer les zones modernes formant abords

À la période moderne, un urbanisme de l'éparpillement a brutalement succédé à l'urbanisme de croissance organique ou de greffe, à l'œuvre pendant des siècles. Il s'est constitué de nouveaux "quartiers" (dénommés ainsi faute de mieux, car ils ne constituent pas vraiment des unités de vie) à la forme plus ou moins diffuse, en général le long des routes ou chemins, certains ayant une visibilité sur le quartier historique, d'autres pas.

Un phénomène de mitage de la zone naturelle par des pavillons isolés s'est aussi mis en route dans les années 1980, par rejet du lotissement traditionnel fermé sur lui-même, processus facilité par des implantations d'origine rurale elles-mêmes dispersées sur les plateaux.

L'objectif de l'AVAP n'est pas de gérer ces zones pour elles-mêmes, mais par rapport aux visibilités qu'on pourrait avoir depuis elles sur le secteur historique et par le fait qu'elles en constituent le "vestibule urbain" : on traverse forcément ces secteurs avant de parvenir au centre "patrimonial".

Le corps des règles y est simplifié par rapport à la zone précédente : les bâtiments y sont modernes, postérieurs aux années 1950, et appelés à évoluer (certaines constructions sont en train d'achever leur cycle de vie et vont devoir être soit remplacées, soit fortement restructurées).

La délimitation de la zone moderne a été faite avec souplesse, pour tenir compte de l'existence de terrains non bâtis, et qui pourraient l'être.

Du point de vue de la forme urbaine, on peut souhaiter la réintroduction de règles urbaines qui favoriseraient un retour aux continuités traditionnelles (constitution d'alignements cohérents, implantations jointives…), de manière à produire un tissu urbain moins différent de celui du centre, énergétiquement plus économe. La continuité du bâti est en effet une manière très ancienne et sans apport d'une technologie particulière, de lutter contre les déperditions énergétiques. On peut également espérer des évolutions architecturales permettant d'intégrer mieux les matériels liés aux productions énergétiques alternatives (plutôt que de les plaquer sur des pavillons-type identiques à ceux d'il y a 20 ou 30 ans).

La plupart des vues lointaines sur le site (en particulier sur le château) sont prises depuis des quartiers modernes, organisés ou non.

Tissus urbains modernes, hétérogènes, sans patrimoine bâti intéressant.

Problèmes à gérer : contrôle des séquences d'accès au site historique (zone d'abords), et des vues vers la zone naturelle formant écrin du site.

Ces zones ont été volontairement limitées aux secteurs co-visibles avec le site historique afin de ne pas multiplier les situations différentes en matière de dossier. Parfois anciennes, les constructions qui s'y toruvent pourraient faire l'objet de renouvellement ou de modification dans les années à venir.

Urbanisation moderne de type à la fois diffus et organisé (lotissements) des secteurs de Zema, Devèze et Manhal (Est du bourg). Malgré certains tracés qui semblent "organisés", l'impression visuelle de ce type de développement reste confuse, aggravée par des plantations hétérogènes. L'urbanisation n'a tenu compte ni du relief, ni des vues, ni bien sûr des orientations climatiques.

Ces zones sont de plus assez vues depuis le château ou depuis Messac. Une partie en est incorporée à l'AVAP

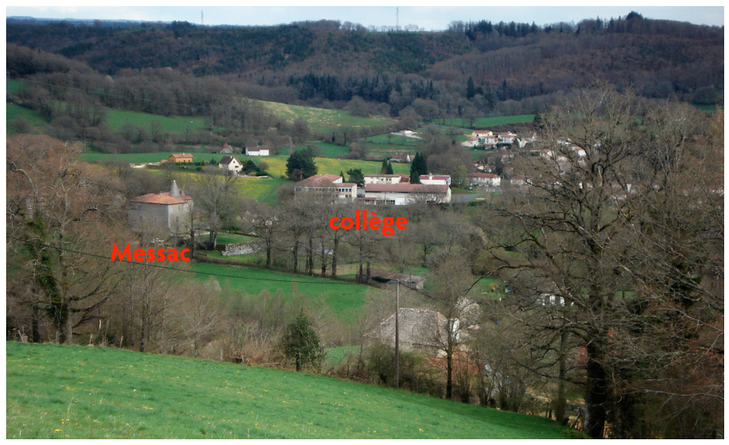

Mitage caractéristique : secteur de Bel-Air. Les constructions s'égrènent le long des routes, au gré des réseaux. Les constructions verrouillent peu à peu les parcelles rurales (et ferment le paysage, qui devient celui d'une banlieue pavillonnaire). C'est le mécanisme de l'étalement urbain (une parcelle s'urbanise après l'autre), dont les limites naturelles qui pourraient endiguer le phénomène n'existent plus. C'est le chemin existant qui fixe la disposition des constructions, sans égard ni pour les vues, ni pour les considérations climatiques.

L'AVAP, du côté de Messac, trace une limite pour maintenir ce phénomène à distance du château.

L'arrière-plan de la silhouette du bourg est ponctué par le château. On constate que la zone "naturelle" qui constitue le fond est émaillée de quelques constructions anciennes ou modernes. Ce fond très exposé doit être strictement protégé.

Gérer un espace naturel essentiel pour l'image du site

L'espace formant le faire-valoir paysager du site bâti est constitué d'une zone naturelle, ainsi qualifiée mais en fait objet d'une exploitation par l'agriculture. Les évolutions agricoles à l'œuvre sont très lentes dans leurs effets paysagers. On constate ainsi que les boisements y sont relativement récents, et le fait qu'on se situe en région d'élevage a permis le maintien de nombreuses prairies en pente, qui non mécanisables, auraient pu être reboisées.

Une zone naturelle protégée n'est pas a priori prévue pour de nouvelles constructions… sauf qu'il peut déjà en exister (de type traditionnel ou moderne) et que les activités agricoles peuvent donner lieu à l'érection de bâtiments, en général d'une taille conséquente. Il est donc admis dans cette zone que les constructions existantes pourront y évoluer de manière limitée, mais que sauf secteur repéré de manière spécifique, les constructions nouvelles n'y seront pas admises.

Une large partie de l'écrin paysager du bourg est constitué de boisements, le plus souvent constitués d'essences à feuilles caduques. Ils semblent voir succédé à des espaces de landes. Actuellement, aucune servitude particulière n'affecte ces parcelles, qui ne sont pas repérés au titre des milieux naturels remarquables. Par ailleurs, il n'existe pas de réglementation locale des boisements qui permettrait à la fois une localisation pertinente et un choix d'essences recommandées ou déconseillées.

Il existe donc un risque assez fort de modification du caractère du site en cas de déboisement suivi d'une replantation. Une tendance expéditive au reboisement en résineux se révélerait ici réellement préjudiciable à l'aspect paysager de l'écrin du bourg.

Les parcelles sensibles ont donc été repérées au plan, et seront mentionnées par le recueil des règles et prescriptions.

Espace naturel formant le fond paysager (espace rural ou naturel) avec implantations ponctuelles. Peu de patrimoine bâti. Problèmes à gérer : limitation des nouvelles interventions, de tout type, gestion d'éventuelles implantations agricoles.

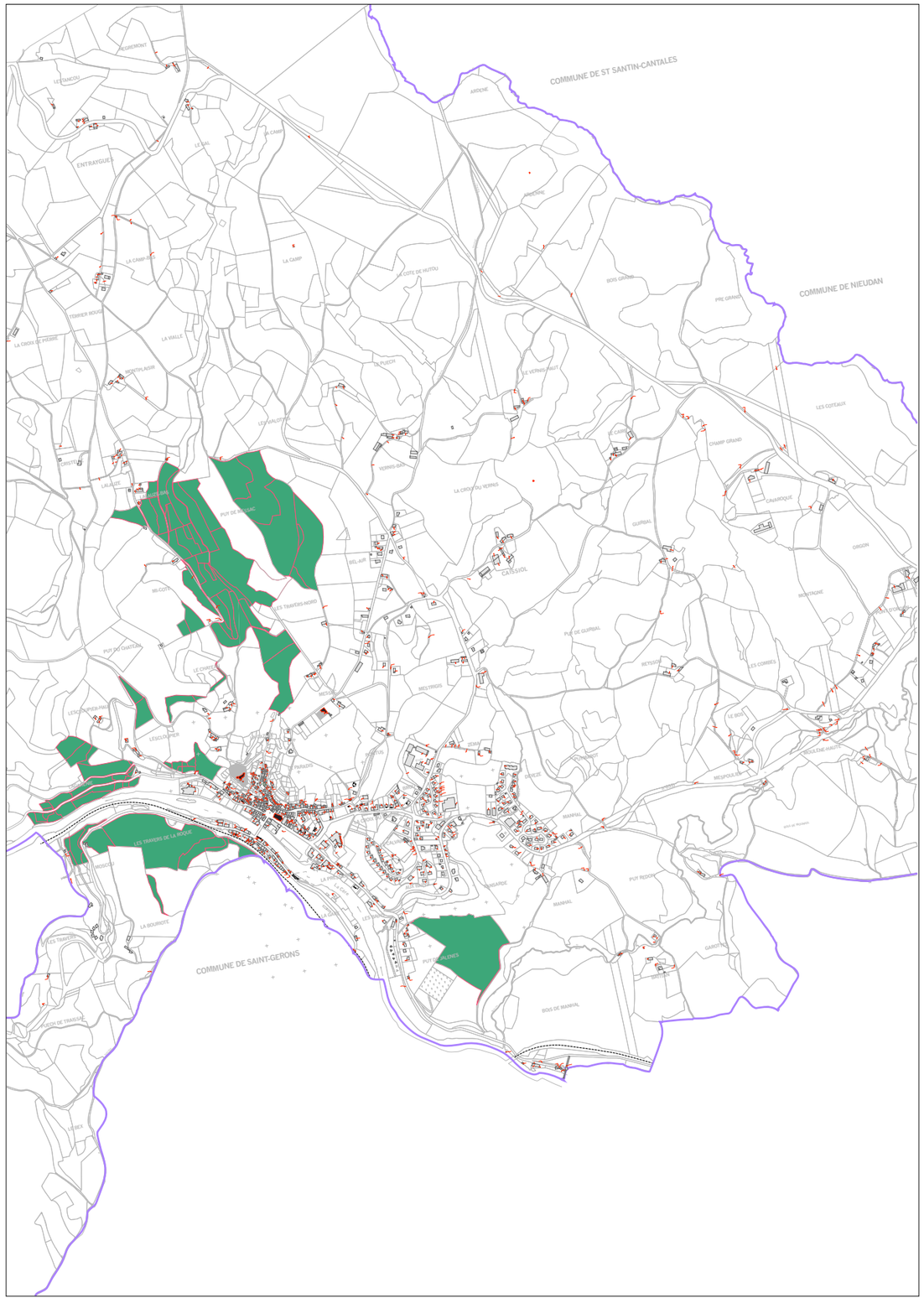

Une large partie de l'écrin paysager du bourg est constitué de boisements, le plus souvent constitués d'essences à feuilles caduques.

Il existe donc un risque assez fort de modification du caractère du site en cas de déboisement suivi d'une replantation. Une tendance expéditive au reboisement en résineux se révélerait ici réellement préjudiciable à l'aspect paysager de l'écrin du bourg.

Il n'existe pas de réglementation locale des boisements.

Les parcelles sensibles ont donc été repérées au plan.

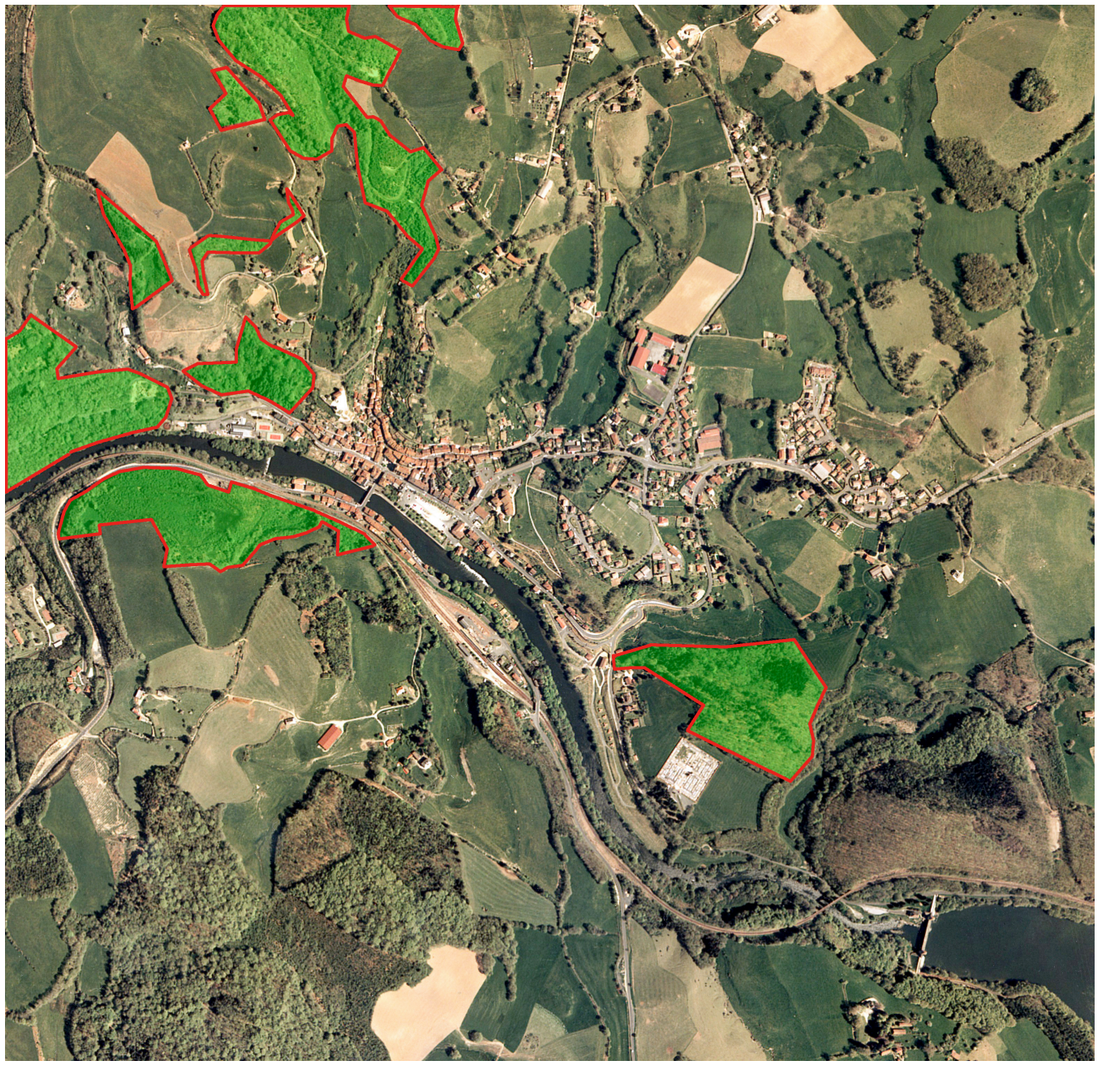

La zone formant arrière-plan est déterminée par la topographie : le puy du Château (identifiable à son antenne de télécommunications) vient s'abattre au bord de la Cère, avec une dénivellation de 150 mètres environ. Il est à noter que ce territoire est fortement perçu depuis divers points de vue de la vallée. Ouvrage à l'origine militaire, le château contrôle un territoire étendu.

Un des objectifs de la protection est de conserver la délinéation nette entre le milieu bâti et le milieu naturel, au droit de l'écrin visuel du château en particulier, de manière à conserver le caractère du paysage. Cet arrière-plan comporte quelques constructions, qui prennent une importance considérable. Il est prévu de "geler" ce territoire en l'état.

La conservation de coupures exclues de toute urbanisation, dans les zones modernes attenantes au centre historique est de nature a maintenir un certain nombre de transitions visuelles avec le milieu naturel.

Vue prise depuis le château : alternance de végétal et de bâti, le non bâti révélant le bâti.

Côté vallée, c'est le soubassement "vert" (composé de jardins ou de prés) de Messac qui constitue un enjeu capital. Ces terrains permettent aussi la lecture nette de la silhouette du bourg médiéval.

Le château de Messac est encore épargné par le mitage pavillonnaire, qui se répand plus loin sur le plateau, au relief faiblement modelé favorisant ce type d'implantation. Le territoire en grande partie naturel ou rural s'étendant du puy du Château à Messac constitue un enjeu très important. Ce dispositif permet à Messac de conserver son arrière-plan.

2. LA DÉLIMITATION DE LA PROTECTION

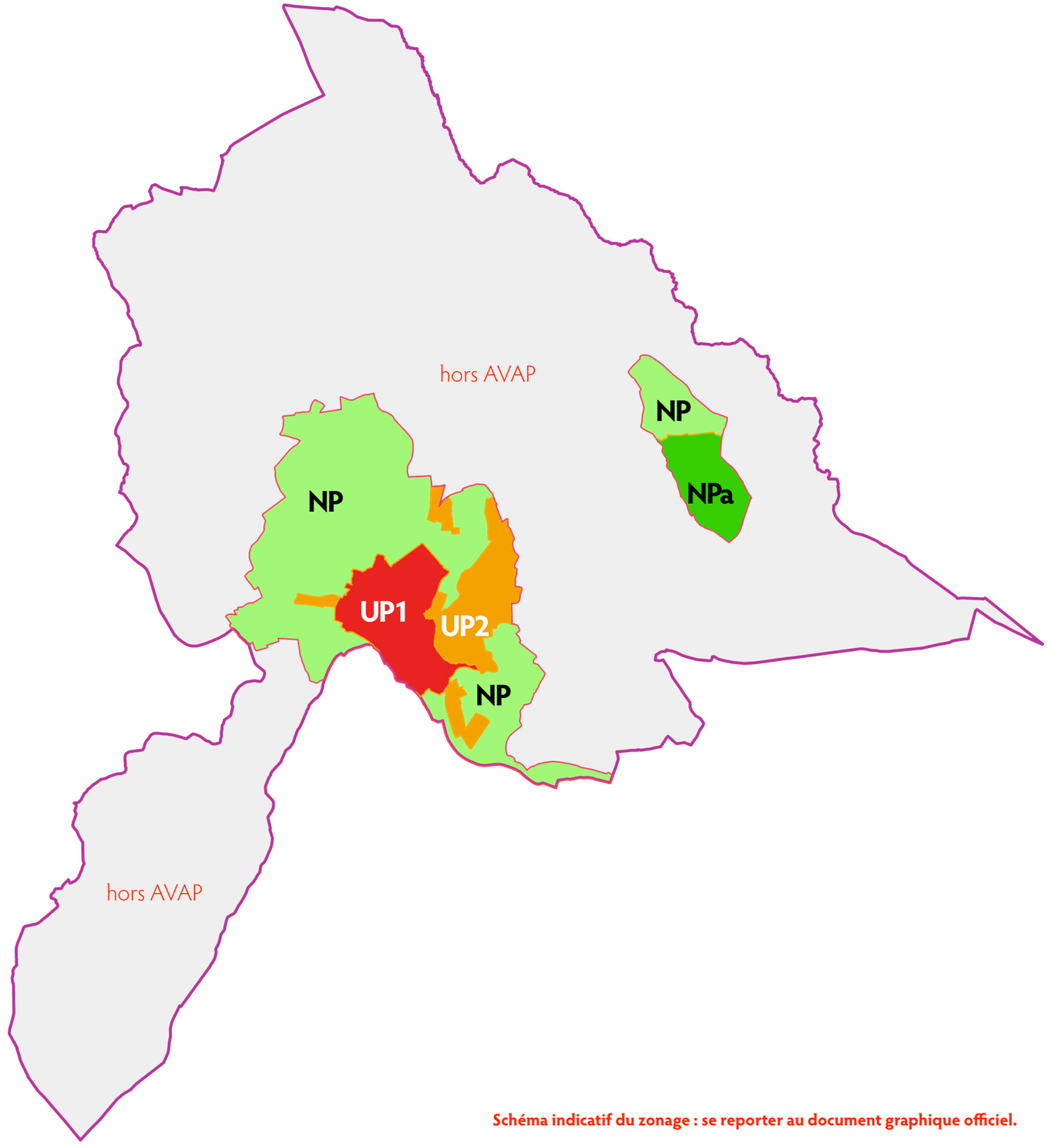

Schéma indicatif du zonage : se reporter au document graphique officiel.

2.1. Hypothèse de départ

Plusieurs hypothèses ont été étudiées avant d'aboutir à la délimitation actuelle, l'idée de couvrir la totalité du territoire communal ayant été écartée a priori. Il convient en effet de bien cibler la zone à protéger, pour éviter la dilution des prescriptions d'aspect dans de multiples occurrences. Il est rappelé que du fait du remplacement de la ZPPAUP par l'AVAP, le PADD et le PLU, étudiés conjointement avec la ZPPAUP, ont pris effet avant l'AVAP, tout en préfigurant un certain nombre de ses dispositions, en particulier en matière de répartition entre les zones "bâties" et "non-bâties".

2.2. Principe général retenu

Le principe de trois types de zone a été arrêté : une zone bâtie patrimoniale, correspondant aux tissus urbains de type traditionnel, définis par un principe de construction groupée à l'alignement et/ou par les matériaux, massivement "locaux" ; une zone naturelle, a priori destinée à le rester, mais qui peut comporter des bâtiments isolés (en général d'origine rurale et de construction traditionnelle), qui peut être déclinée en zone stricte et zone avec possibilité de bâtiments agricoles ; une zone "moderne", d'urbanisation récente, discontinue destinée à gérer des vues sur le site historique. Il n'est pas apparu réaliste de chercher à couvrir la plus grande partie des extensions modernes, dès lors que leur visibilité depuis le site central n'était pas significative, de même que les futures zones d'extension définies par les documents d'urbanisme.

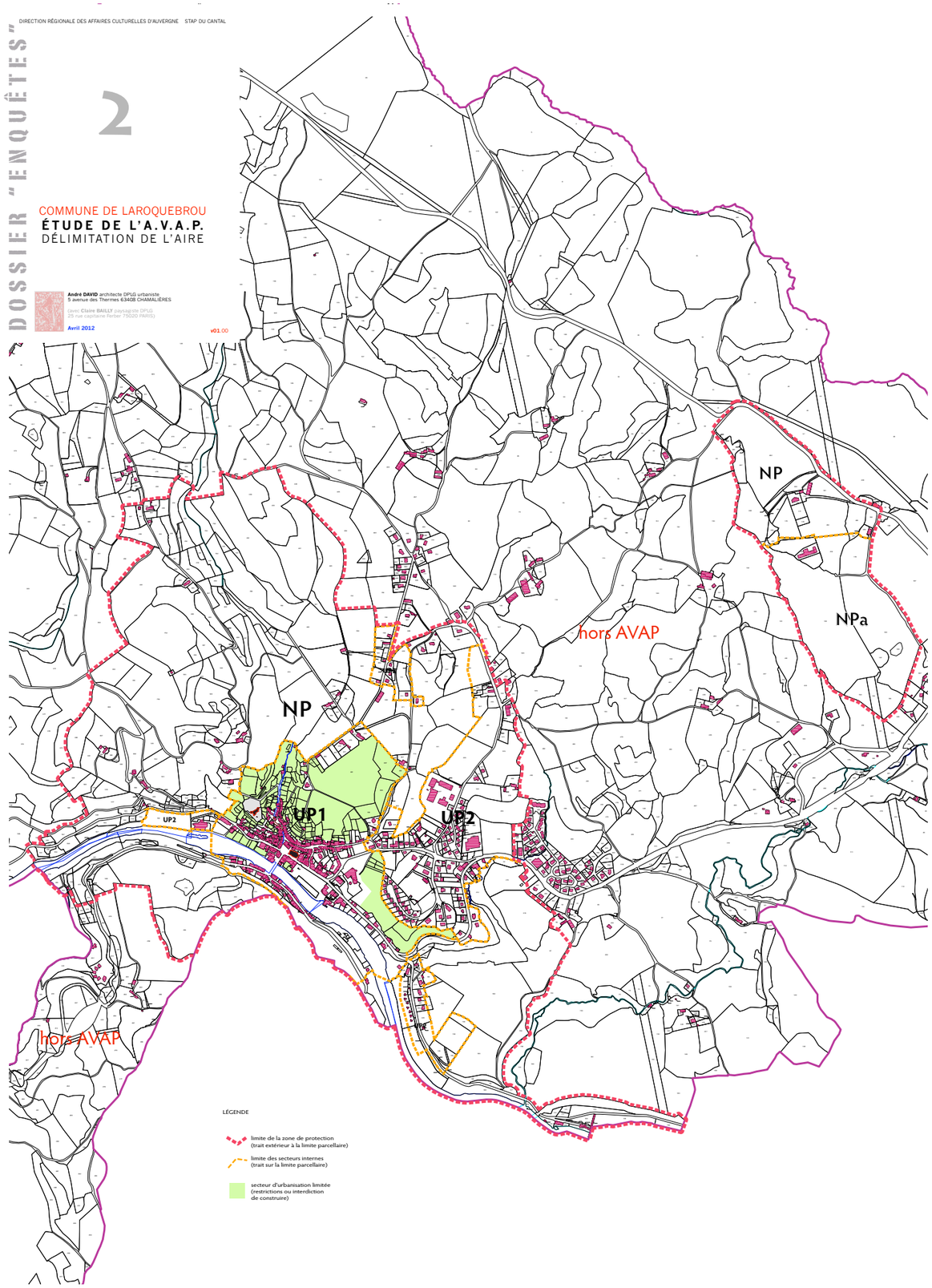

La zone patrimoniale proprement dite

Il est délimité une zone centrale, appelée **ZP1** (zone protégée 1), couvrant le centre historique et ses franges bâties de manière traditionnelle (en particulier avec une majorité de constructions élevées à l'alignement du domaine public). Les secteurs de jardins, indissociables du bâti ancien avec lequel ils font corps par des systèmes de murets et de clôtures maçonnées sont inclus dans cette zone. C'est le cœur du dispositif et la cible préférentielle des prescriptions d'aspect décrites plus loin, car c'est ici qu'on va gérer l'aspect patrimonial et paysager du site.

La zone moderne "tampon"

De part et d'autre de cette zone, en continuité directe ou non avec elle, ont été repérés plusieurs quartiers "modernes" qui en forment les avant-plans, et qui procurent des co-visibilités avec l'ensemble ancien. Ces zones **ZP2** (zone protégée 2) ne comportent pas ou très peu d'enjeu patrimonial, mais des enjeux d'abord des zones patrimoniales. Elles ont été circonscrites au strict nécessaire.

La zone naturelle

Autour de la zone ZP1 fortement structurée est établi un écrin naturel et environnemental (zone **NP** pour naturelle protégée). L'objectif de cette zone est clairement celui d'une conservation en l'état, hors travaux d'entretien, mise aux normes ou de mise en valeur de l'existant (bâti ou structures végétales). Il existe un secteur NPa où sont possibles les constructions ou reconstructions de bâtiments agricoles. C'est à partir de ces espaces naturels et ras qu'on peut "lire" l'organisation du site.

La délinéation entre le bâti et le milieu non bâti est restée pratiquement inchangée depuis la fin du XIXe siècle : la vallée de la Cère est délimitée par les anciennes lignes de crue, qui ont défini depuis des siècles le rapport entre le bâti et l'eau), la "conque" en partie boisée au Nord Est formant l'arrière de la silhouette du bourg historique, ponctuée par la ruine du château des Montal fait partie de l'espace agraire, avec seulement quelques rares éléments bâtis. Le vaste ensemble de prairies qui court du bas du château de Messac aux franges du bourg historique, et qui est un élément fondamental du paysage spécifique du site, est également inclus dans la partie naturelle de la zone.

À l'Est, cette zone naturelle, qui incorpore le cimetière et ses abords (puy de Jalenes), suit le thalweg du ruisseau de Chirgoules et s'achève sur un relief fermant la vue dans la vallée (butte du bois de Manhal). La zone court en fond de vallée jusqu'à la limite communale et incorpore la partie située sur la commune du viaduc de Nèpes. La limite Nord-Est n'offre pas de vue sur le site.

La dénivellation entre le bord de Cère et le puy du Château est d'environ 150 m. ce qui explique la scénographie très marquée de la silhouette du bourg. Les zones situées derrière le puy du Château n'ouvrent pas de vue sur le site, de même que les zones localisées sur le territoire de Palat.

Cet écrin est identifiable à partir de la topographie et des vues (sur le château en particulier), mais a été délimité (dans la mesure du possible) selon le parcellaire foncier, de manière à ne pas introduire de futures difficultés d'interprétation, ce qui explique qu'à la marge, il peut ne pas y exister de visibilité sur le site historique.

De manière complémentaire , il est délimité une zone spécifique autour de la demeure de Cavaroque, demeure de la fin du XVIIIe siècle qui a "organisé" le paysage autour d'elle : allée d'accès plantée, jardin régulier et parc avec de vieux arbres. Cette zone est topographiquement autonome. Le territoire communal ne présente pas d'autre demeure isolée de ce type susceptible de faire l'objet d'une protection. La moitié de cette zone relève d'une exploitation agricole déjà dotée de structures bâties et autorise donc les constructions de ce type.

3. LES PRESCRIPTIONS

3.1. Objectifs des règles et prescriptions

Un danger fréquemment évoqué pour les secteurs protégés est le risque de leur "muséification", de la recherche "d'un retour vers le passé", par la mise en œuvre de principes reposant sur la nostalgie (ou les supposées attentes des visiteurs, lorsqu'on est en site touristique). Pierre apparente, vieilles lanternes et faux becs de gaz, enseignes rédigées en gothique sur des parchemins en tôle… ont depuis les années 1950 "signé" l'aménagement de nombreux quartiers anciens, désertés par leurs habitants partis vivre en lotissement, et livrés aux touristes. Dans certaines villes, une tendance opposée a pu se développer : des classes aisées ou spécifiques (artistes ou artisans d'art) ont investi l'ancien, véhiculant une image architecturale plus épurée, une sorte de "design chic", qui peut même aller jusqu'à un certain degré de provocation.

Ces dérives conduisent parfois à des oppositions aux mesures de protection, pour faire passer la "vie" (ou du moins ce qu'on pense être la "vie") avant une supposée "mise sous cloche".

Il faut donc naviguer entre ces deux extrêmes et réhabiliter l'idée que les travaux sur le bâti découlent avant tout de ses spécificités propres et non de "tics" liés à l'idée qu'on s'en fait. C'est la raison pour laquelle l'étude préalable s'est livrée à l'analyse la plus précise possible des caractéristiques architecturales du site.

Les règles d'aspect ciblent essentiellement le patrimoine ancien ou construit de manière traditionnelle, jusqu'au XIXe siècle inclus. Une large partie du bâti ancien de Laroquebrou a été traitée jusqu'à une période récente selon des pratiques "décapantes" mises en œuvre dès les années 1960, dans la foulée du modernisme en architecture (mise à nu des maçonneries ou des pans de bois, suppression des menuiseries à la française, bois lasuré ou laissé brut plutôt que peint…).

Trois axes principaux vont constituer la base des règles :

- l'aspect des maçonneries, avec le retour des enduits,
- l'aspect et la texture des toitures (point sensible sur le site)
- les menuiseries, avec l'arrêt d'une dérive éliminant les châssis "à la française"..

1. L'aspect des maçonneries

Le décapage systématique a abouti à "ruraliser" un paysage bâti sans doute jugé trop "urbain". De nombreuses constructions rurales comportent en effet des parties en maçonnerie de pierre non enduite (ce qui n'était pas une volonté esthétique, mais relevait de la contrainte économique…). Une certaine nostalgie du monde d'antan a conduit à sa survalorisation : le moellon de pierre, matériau tout-venant pendant des siècles, est désormais considéré comme "noble". On réagit aussi à l'utilisation du ciment depuis les années 1900 jusqu'aux années 1950), qui a conduit à la réalisation d'enduits gris tout à fait ternes (et parfois vecteurs de désordres liés à l'humidité). Dans le même temps, les décors, à plus forte raison s'ils évoquent le "faux" (faux-appareils, chaînes d'angles simulées…), sont devenus suspects, voire dévalorisés.

L'aspect "pierre" est également l'indice de l'existence de résidences secondaires ou à usage touristique : il va souvent de pair avec une prétention en ce sens. De nombreux sites touristiques du Sud-Ouest ont connu cette évolution, le décapage devenant peu ou prou la signature de l'appartenance à un réseau touristique.

Ces pratiques sont ancrées chez les artisans (et même chez les architectes d'une certaine génération), et passent donc aujourd'hui pour "normales". Les contrecarrer revient donc à contredire une "pente naturelle" encore largement consensuelle. Il convient d'entreprendre de proposer le chemin inverse, celui du retour aux enduits, mais sans tomber dans le folklore chromatique qui l'accompagne souvent (à base de nuanciers multicolores sans fondement local). De même qu'on a purgé enduits à la chaux et décor badigeonnés au nom de la modernité, on croit souvent "ramener" la couleur par le biais de la couleur vive, sans égard pour les spécificités locales ou les pratiques historiquement attestées.

Un autre problème à évoquer est celui des éventuelles isolations thermiques par l'extérieur qui pourraient être souhaitées. Elles peuvent être relativement complexes à mettre en œuvre sur les façades à l'alignement du domaine public, sur lequel elles pourraient faire saillie d'au moins 10 cm.

Un développement important a donc été consacré à ces questions afin de leur conférer une forme pédagogique autant que réglementaire.

2. Les couvertures

Une autre question débattue a été celle de l'aspect des tuiles, très important à Laroquebrou (les toitures aujourd'hui majoritairement en tuile canal sur faible pente, sont très perçues, du fait des points de vue) : doivent-elles être neuves (rouge vif) et trancher dans l'ensemble, ou "vieillies" et se fondre avec les tuiles anciennes ? Dans quelle mesure des procédés de substitution (comme la pose de tuiles sur forme ondulée) sont-ils admissibles, bien que véhiculant une certaine "fausseté" ?

Faute de pouvoir trancher avec certitude, il a été choisi d'introduire une certaine élasticité des règles en la matière : la tuile non vieillie est la règle (du moins pour les bâtiments qui comportent de la tuile avec pente faible), mais la tuile vieillie peut être utilisée au cas par cas, pour éviter des chocs visuels. La possibilité de procédés de substitution reste ouverte avec parcimonie, au cas par cas.

3. Les menuiseries

Ce n'est pas par idéologie "anti produits de synthèse", (quel que puisse être l'avis qu'on porte sur eux et leur qualité par rapport aux objectifs du développement durable), que le recours au bois est apparu comme indispensable pour l'ensemble des menuiseries et fermetures. Certes, le bois réclame un entretien régulier (en général il faut le repeindre de temps à autre, si on veut le faire durer au moins un siècle, voire au-delà : les éléments d'une porte de l'église sont datés de la seconde moitié du XVIIIe siècle…) et sa mise en œuvre suppose l'existence d'artisans compétents, mais c'est pour sa qualité visuelle inimitable qu'il reste indispensable en quartier ancien ou historique.

La redivision des menuiseries à la française par des carreaux dont la taille a varié avec le temps, est un complément visuel indispensable de la composition régulière des façades, introduisant une réticulation supplémentaire. Les volets ou persiennes introduisent des taches de couleur sur les façades. Le métal, les produits de synthèse, n'autorisent que des redécoupages maigres, sans présence visuelle. Par ailleurs leur teinte est prédéfinie par l'industrie, ce qui interdit pratiquement toute mise en couleur personnalisée.

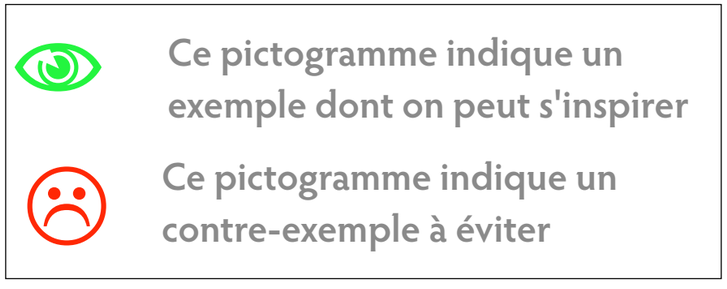

Des interventions de ce type ne peuvent être considérées comme des restaurations et relèvent de la modification.

Elles peuvent être inacceptables dans un secteur protégé, en détruisant des éléments, parfois ordinaires, mais qui participent du caractère du site. Elles introduisent des procédés par ailleurs inopportuns.

Quel est le degré d'acceptabilité des travaux de restauration susceptibles de modifier les constructions ?

Restaurer signifie trop souvent dénaturer : un exemple sur une ferme de la région de Salers, qui passait durant les années 1900 (où elle était vraiment une ferme) pour un exemple "typique" d'architecture rurale, et comme tel, largement photographié.

Cent ans plus tard cette ferme est devenue une habitation (non liée à une activité agricole) : la façade a été décrépite, les lucarnes à chevalet ont été remplacées par des lucarnes rampantes, la tuile rouge a succédé à la lauze et au chaume… opérations qui relèvent de la modification. Seules les ouvertures ont été conservées intactes.

La maison est la même (on la reconnaît)… mais ce n'est plus la même, son authenticité a été amoindrie. À partir de quel stade la somme des dénaturations devient-elle inacceptable ?

3.2 Types de travaux et doctrine mise en œuvre.

1. Les modifications et ajouts aux constructions

Les "petits" travaux constituent les occurrences les plus fréquentes, beaucoup plus que des rénovations ou réhabilitations de bâtiments complets. On se borne à modifier à la marge, ajouter, percer… Le souci premier est bien celui de penser à demander une autorisation… bien souvent ces travaux sont envisagés sous leur seul angle technique, quand il ne s'agit pas d'autoconstruction. L'essentiel des dégradations et altérations (parfois irréversibles) du patrimoine sont relatives à ce type de travaux.

Les objectifs à poursuivre sont en premier lieu de ne pas dénaturer ni altérer les éléments présentant un enjeu architectural, et qui sont repérés dans les documents, entre autres par le plan de patrimoine. Pour tous ces immeubles, une bonne pratique serait de consulter avant tout commencement d'étude le STAP du Cantal.

On veillera également à ce que le paysage urbain ou les perspectives architecturales demeurent vierges d'une pollution visuelle par des matériels techniques surajoutés aux façades et dans une moindre mesure, aux toitures des immeubles (quels qu'ils soient). Il est en effet rappelé que les toitures de La Roquebrou sont très vues, depuis plusieurs points de vue élevés, notamment depuis le château

2. Types de travaux visés

Insertion de nouvelles ouvertures
- en façade
- en toiture
- les portes de garage
- les terrasses en toiture

Extensions et adjonctions
- surélévations
- extensions adjonctions

Ajouts de matériels techniques
- branchements aux réseaux
- canalisations
- gaines et conduits de fumée
- paraboles et antennes
- panneaux solaires et photovoltaïques
- systèmes de climatisation ou de réfrigération

Restaurer signifie le plus souvent "restituer dans un état d'origine". Dans de nombreux cas, cet état est connu et documenté, ce qui facilite l'opération.

Dans d'autres cas, concernant des patrimoines anciens ou non documentés, on tente de "reconstituer" ce qu'on pense avoir existé… à partir d'indices fiables, ou de comparaisons avec des édifices similaires. Cette attitude est souvent hasardeuse et prête le flanc à la critique.

Comment concilier un aspect "ancien", attestant de la "patrimonialité", avec le caractère nécessairement "neuf" de la restauration ?

3. La restauration et l'entretien des constructions existantes

Qu'est ce que " restaurer" ?

Restaurer est le plus souvent pris dans le sens de "restituer dans un état d'origine". La restauration est d'abord une opération graphique, à partir de la Renaissance. Cette discipline se développe au XIXe siècle avec la formation des architectes des Monuments Historiques ("restaurations" de monuments antiques à partir de fouilles et de fragments). Puis ceux-ci mettent en pratique leur doctrine sur des monuments, suscitant parfois querelles et controverses, la notion "d'état d'origine" pouvant être déclinée de plusieurs façons, surtout pour des monuments de plusieurs centaines d'années.

Pour les architectures récentes (à partir du milieu XIXe), l'état d'origine est le plus souvent facile à établir, du fait du maintien en place de ces dispositions, et d'une abondance de sources iconographiques. Ce n'est pas le cas pour les constructions plus anciennes, dont la connaissance historique est plus malaisée à établir, du fait de leurs modifications successives et d'une rareté des sources graphiques.

Restaurer suppose donc à la fois des connaissances techniques (liées aux périodes de construction, et aux procédés constructifs utilisés), et l'existence d'une doctrine en la matière, pour opérer des choix.

L'opposition entre le "vieux et le neuf"

Un élément de patrimoine doit-il avoir l'air "vieux", exprimer un âge ou une historicité par son aspect, ou bien au contraire se présenter comme il était à l'état "neuf"? Accumule-t-il les cicatrices des atteintes du temps comme autant de preuves de "patrimonialité", ou bien doit-il les masquer en complétant et réparant les parties manquantes? Conserve-t-on des éléments dégradés qui attestent de son authenticité, ou bien les remplace-t-on par des éléments neufs ?

De fait, les approches de la restauration sont marquées par cette dualité, qui n'est pas si aisée à trancher. On peut retrouver cette question au niveau des matériaux : il existe ainsi un marché du matériau industriel d'aspect "vieilli" (en matière de tuiles, par exemple).

On a reconstitué ici des fenêtres romanes par anastylose, éliminant celle du XVIe siècle. On a choisi une époque au détriment d'une autre, privilégiant l'état originel de l'immeuble. (clichés anciens Ruprich-Robert vers 1900?, bibl. du Patrimoine).

Il s'agit d'une pratique courante en matière d'ouvertures anciennes. On n'a toutefois pas poussé le procédé jusqu'à reconstituer la mise en couleur d'origine (ou une mise en couleurs évoquant les pratiques de l'époque).

La reconstitution de traverses et de meneaux est souvent indispensable pour révéler une architecture ancienne.

La restauration "archéologique" vise à laisser subsister les vestiges des différentes époques qui peuvent affecter un immeuble, sans chercher à reconstituer un état particulier.

On aboutit toutefois à des résultats parfois difficiles à interpréter, lorsque les immeubles ont connu une histoire complexe… En haut, Tarn et Garonne, le Puy (Haute-Loire), au centre, Montferrand (Puy de Dôme), en bas Sopron (Hongrie).

La restauration "stylistique"

Ce type d'approche vise avant tout à réparer les altérations "esthétiques" causées à l'architecture.

Elle est née de la nécessité de réparer des destructions: on reconstitue par anastylose les parties détruites (clochers des églises, sculptures), sinon " à l'identique", du moins dans l'unité de style du bâtiment. Il arrive qu'on invente. Il arrive aussi qu'on détruise ce qui nuit à l'unité de style, sans égard pour les considérations archéologiques.

Cette attitude développée au XIXe siècle imprègne encore fortement les mentalités. La notion d'une "authenticité" à retrouver dans une restauration est parfois avancée comme argument. Toutefois, si on ne cherche plus aujourd'hui à compléter, on restitue souvent. Il arrive même qu'on reconstitue, par des "dé-restaurations", des dispositions détruites précédemment au nom de l'unité de style…

Il arrive également qu'on se contente "d'évoquer" les parties disparues, sans les reconstituer complètement, par des éléments modernes, pouvant faire appel à des matériaux "non-historiques" . Cettepratique demande une certaine créativité.

La restauration archéologique

Elle vise à réparer les altérations "physiques" infligées à une construction, en préservant le maximum de sa substance d'origine.

Née de la nécessité de préserver le passé monumental antique, elle prône une attitude de nature à éviter strictement toute falsification. Une lacune sera comblée par un matériau un peu différent, de manière à être immédiatement identifiable. Certaines formes d'usure des matériaux ne seront pas considérées comme réparables. On cherchera à maintenir une lecture des différentes strates architecturales d'un bâtiment, au risque parfois de lui conférer un aspect "couturé", nuisant à sa perception.

Cette attitude, qui ne produit pas toujours des résultats esthétiquement satisfaisants, tend parfois à être remise en cause. Elle permet toutefois des approches intéressantes de problèmes particuliers (comme compléter des ruines par des bâtiments contemporains, ou la reconstitution de volumes détruits, en y réincorporant sans "tricherie" des fragments authentiques).

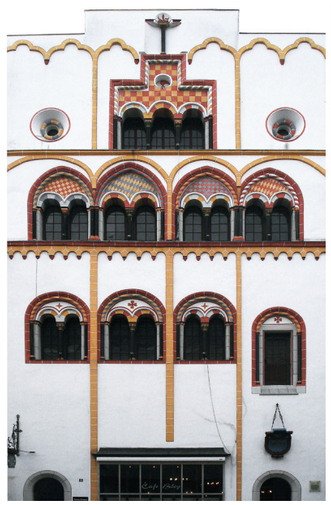

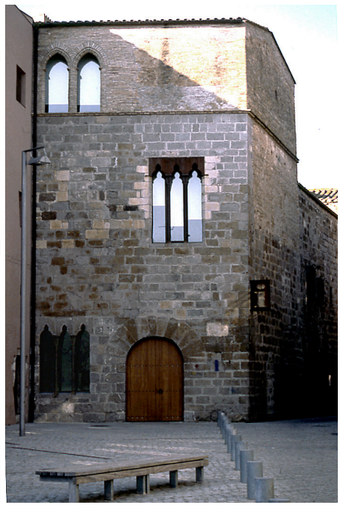

Deux manières opposées de restaurer un immeuble d'origine médiévale : d'un côté la recherche d'une "authenticité" reposant sur une vision strictement historique, en particulier dans le choix des motifs décoratifs et des couleurs, de l'autre, une libre interprétation.

À gauche, Trêves (Allemagne), à droite Castellò d'Empuries, Catalogne).

La baie du niveau reprend le motif de celle du rez-de-chaussée, mais en "l'évoquant", par un simple découpage d'acier brut.

Les approches créatives de la restauration

Lorsqu'on ne peut reconstituer, pour des raisons déontologiques (absence de connaissance des dispositions anciennes ou connaissance trop fragmentaire), ou pour des raisons économiques (matériaux ou procédés techniques hors de portée en fonction des programmes envisagés), on se tourne parfois vers un type d'attitude qu'on pourrait qualifier de "créatif". On crée des dispositions qui vont évoquer ou "représenter" ce qu'on pense avoir existé, sans fausse copie d'ancien, en affichant le caractère contemporain de l'intervention.

On s'inspire en fait des méthodes de la restauration picturale: trames de complément, réincorporation de détails… Ce type d'intervention concerne d'ailleurs souvent des ruines qu'on cherche à réutiliser en les aménageant. On sauvegarde une image générale à l'aide d'interventions minimales.

Compléments et parties authentiques permettent de reconstruire l'image du cloître en grande partie disparu. En différenciant nettement le vrai du faux, on évite la falsification, tout en "réparant" visuellement l'ouvrage.
(St Pere de Rodes, Catalogne).

Ajout d'une ouverture destinée à éclairer une salle, dans le cadre d'un projet muséographique affectant un cloître médiéval. On a ici modifié en ajoutant un volume mais avec discrétion, la baie se confondant avec les ombres portées des toits en débord. (La Seu d'Urgell, Catalogne).

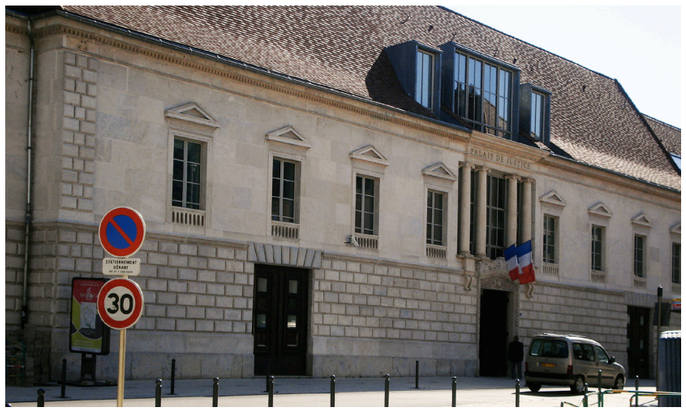

Ajouts de volumes vitrés en toiture : on n'a pas cherché la discrétion, mais on a respecté la composition générale et la symétrie axiale du bâtiment. Seul le temps permettra de porter un regard objectif sur ce type d'intervention : synthèse entre les deux époques ou verrue ? (Besançon, Doubs)

Reconversion/réhabilitation d'un couvent d'Ursulines du milieu 17e siècle, avec cinéma dans la chapelle : rupture de la symétrie, écriture architecturale du volume neuf déjà un peu datée. (Marcigny, Saône et Loire).

Reconversion des ruines de Lichtenberg (Bas-Rhin) en locaux d'activités culturelles. Ces ajouts à des parties MH restaurées, parfois spectaculaires sont annoncés comme réversibles. (Andrea Bruno et J.P. Laubal arch.)

Les aléas des diverses formes de la réutilisation

A la notion de **restauration**, héritée des Monuments Historiques, et qui s'attache à préserver des enveloppes architecturales, il convient d'ajouter celles correspondant aux pratiques récentes de la "réhabilitation" et de la "reconversion". Le principal enjeu est ici d'insuffler une vie nouvelle à un élément de patrimoine tombé en déshérence : en effet, seule une utilisation constante permet la survie du patrimoine. On admet donc modifications ou compléments de l'existant. Par ailleurs, la notion de patrimoine, en s'élargissant démesurément à tous types de construction ne peut plus être comprise comme exclusivement destinée à conserver ces derniers en l'état.

La **réhabilitation**, terme venu du vocabulaire médical, a accrédité l'idée d'une certaine austérité dans la restitution de l'architecture du passé : le bâtiment est remis en état tel quel (son intérieur étant par contre souvent entièrement renouvelé). Seules les façades font l'objet d'un certain soin, ce qui apparaît souvent comme la seule concession à son caractère patrimonial. Les impératifs budgétaires de ces travaux ne permettent pas souvent de se livrer à des travaux de restauration stylistique (sauf sur certains MH). Mais le plus souvent, d'éventuels travaux ultérieurs plus raffinés, restent possibles, quand la structure de l'immeuble n'a pas été altérée.

La **reconversion** va plus loin: elle amène au contraire à considérer que le bâtiment traité, généralement conçu pour un programme précis, et adapté à un autre parfois très différent, peut subir des altérations "positives". On peut ajouter, retrancher des parties, pourvu que le "tout" exprime une esthétique. Le caractère minimaliste de certaines interventions, le recours pour les additions à des volumes "immatériels" ou transparents (verrières des années 80…) "excusent" d'avance ces pratiques, rarement réversibles. Mais du coup, on s'expose aussi au "démodage" des modes architecturales, périmées au bout d'une dizaine d'années.

On accrédite ainsi parfois l'idée que la modernité la plus extrême est destinée à se marier avec l'ancien (souvent traité à coup de décapage des pierres, et simplification des menuiseries…), affirmation-type véhiculée, sans vérification possible de sa pertinence, par l'idéologie moderne.

Quelles marges d'altération d'un élément patrimonial peut-t-on s'autoriser ? Il n'est pas possible de formuler une réponse univoque. D'une manière pratique ce type d'opération relève de la **modification** des constructions et sera géré comme tel dans les prescriptions.

Une bibliothèque dans des ruines : ce type d'écriture architecturale est très caractéristique de la fin des années 1970 et du début des années 1980. Le regard qu'on peut porter dessus est différent, selon qu'on identifie cette réalisation pour une œuvre moderne s'étant inscrite au plus près du contexte, ou la réutilisation d'anciennes structures ruinées. (Grillon, Drôme).

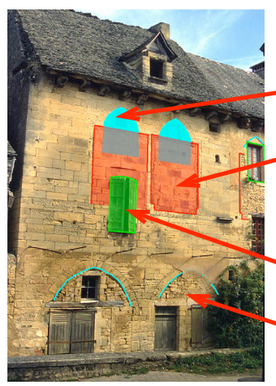

Restaurer, c'est faire des choix. Il est nécessaire d'analyser avec soin les architectures sur lesquelles on va intervenir. Il n'est pas rare en effet que plusieurs époques se superposent sur une même façade, d'apparence banale, ce qui va obliger à faire des choix, et en même temps à se poser la question de la réversibilité des travaux de restauration.

Pour des raisons archéologiques, il pourra être demandé des traitements de façade différenciés, afin de mettre en valeur des parties de style ou d'époque différents.

Restaurer, ce n'est pas tout unifier selon un procédé unique, mais traiter des éléments individuels de la manière dont leur architecture l'exige. Une alternance entre divers aspects de façade peut ainsi s'instaurer.

Tout site bâti fourmille de détails, parfois rapportés, parfois plus ou moins anciens, mais qui sont aussi l'histoire du lieu ou celle du bâtiment. il importe de s'en préoccuper et non de chercher à tout effacer…

4. Principes à mettre en œuvre pour la restauration à Laroquebrou

Évaluer les enjeux

La classification des éléments bâtis réalisée en première phase d'étude permet d'apprécier élément par élément les enjeux architecturaux. En simplifiant, cette affirmation de la "valeur architecturale" permet de proportionner les prescriptions.

Plus la valeur sera élevée, plus seront combattues les éventualités d'une altération qui serait négatives. A contrario, on recherchera à réparer les altérations qui auraient pu être portées à ces éléments. Il est donc prôné le principe de la conservation des dispositions architecturales existantes, lorsqu'elles ne compromettent pas d'autres dispositions plus anciennes ou d'un intérêt archéologique supérieur.

Les immeubles "ordinaires" voisinant ces éléments de valeur qui fondent l'identité architecturale du site, pourront également se voir affectés de prescriptions visant à ne pas dénaturer le contexte.

Les matériaux d'origine

D'une manière générale, dans tout le secteur au bâti ancien/traditionnel (cœur de la zone protégée), on utilisera pour tous travaux sur le gros-œuvre les mêmes matériaux traditionnels qui ont servi, pendant des siècles, à le constituer. Pierre d'origine granitique, maçonnerie et enduits de chaux, toiture de tuile en terre cuite, menuiseries de bois… sont de nature à faire perdurer le bâti sans affecter sa pérennité. Au contraire les matériaux modernes, les produits de synthèse, peuvent entraîner des désordres (ainsi le ciment). Leur durabilité physique est souvent plus limitée que la publicité le laisse entendre (en général une trentaine d'années pour les plastiques, alors que le bois entretenu peut durer des siècles).

On pourra aussi utiliser des procédés mixtes, mais conservant strictement l'aspect des matériaux, comme par exemple la pose de tuiles creuses sur forme ondulée.

Du point de vue environnemental, les matériaux les plus proches des matériaux naturels, les moins transformés, voire les matériaux produits dans la région, sont ceux qui présentent les meilleures performances.

Approche architecturale

On identifiera au préalable les typologies architecturales des bâtiments sur lesquels on intervient. On ne peut intervenir sans avoir décidé au préalable de choix : ceux-ci sont à opérer en fonction d'une analyse des supports. Restaurer c'est souvent choisir et arbitrer entre plusieurs solutions.

Certaines architectures sont conçues pour des traitements architecturaux qui leur sont consubstantiels : par exemple, une architecture enduite qui distingue la paroi des encadrements d'ouverture, affirmant une composition, ne saurait être "dés-enduite", ou enduite de manière rustique, sans être dénaturée.

Il est également prôné un "retour à l'identique" pour toutes les dispositions architecturales qui pourraient apparaître comme ayant été altérées de manière réversible. **Ainsi les enduits, leurs décors badigeonnés (comme les chaînes d'angle en trompe-l'œil) seront prescrits en tant que de besoin.**

Il pourra être demandé, pour des raisons archéologiques, des traitements différenciés sur une même façade, destinés à permettre l'identification d'apports de différentes périodes historiques ou différents styles.

Il est demandé que toute opération de restauration soit réversible ou tende vers la réversibilité si celle-ci est hors de portée.

Une tendance moderne est de supprimer les menuiseries et fermetures, soit en les "simplifiant" soit en leur substituant des dispositifs différents, parfois en bois, parfois en métal (aluminium), y compris des matériaux plastiques qui n'ont pas plus de 30 ans d'espérance de vie (plus de 100 ans pour des bois entretenus). Ces travaux sont souvent menés sans autorisation, qu'ils n'obtiendraient pas.

Une pratique moderne, qui sera combattue : un immeuble privé de son enduit et doté de menuiseries "simplifiées" perd toute lisibilité architecturale. Jusqu'à une période récente, cette façon de faire destructrice était courante. Les travaux futurs viseront à réparer ces altérations : restitution de menuiseries adaptées, nouvel enduit…

Un exemple frappant d'altération architecturale (sans doute irréversible) sur un bâtiment historique est celui de la Trémolière, privée de ses volets posés au XIXe siècle. L'assez élégante fenêtre à 2 x 4 carreaux d'origine est ainsi transformée en baie sans caractère.

Objectifs en matière de menuiseries et fermetures : le retour aux procédés traditionnels, qui sont consubstantiels à certaines architectures.

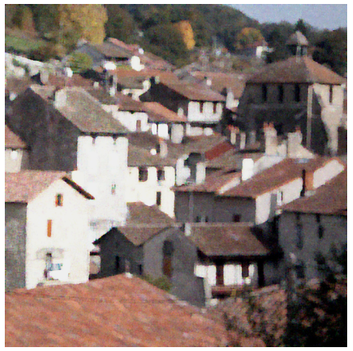

D'une manière générale les toitures du site sont relativement homogènes : en pente, teinte et matériaux (tuile canal).

Il est donc fixé comme objectif de maintenir cette unité, malgré la présence à la marge de quelques toitures différentes.

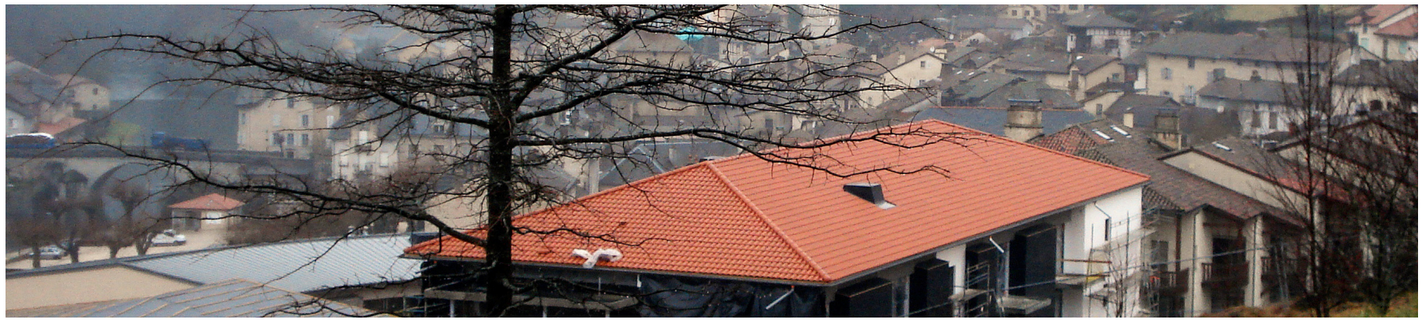

Le paysage urbain présente un aspect "vieilli" qui accepte assez mal les tuiles neuves de teinte rouge vif… Il est sans doute préférable d'utiliser des tuiles pré-vieillies pour ne pas rompre cette unité

Il est donc difficile a priori de décréter si une tuile nouvelle doit être pré-vieillie ou naturelle. Tout réside dans l'impact visuel de la construction considérée et son rapport avec les grandes perspectives sur le site.

Objectifs en matière d'aspect des toitures : le maintien d'un aspect "tuile creuse vieillie"

L'aspect originel ou "authentique" des anciennes façades de Laroquebrou, depuis l'Ancien régime est de toute évidence enduit, avec des badigeons visant à leur donner une ordonnance architecturale simulée.

Les décapages actuels, les mises en couleurs "rustiques" (comme le recours aux volets bois) ont complètement modifié cet aspect "urbain", inspiré des architectures savantes.

Il est donc préconisé de retourner aux procédés d'origine, de manière à retrouver les dispositions architecturales de ces constructions.

La place de l'Église présente un aspect enduit vers 1900, alors que la plupart des constructions sont en pan de bois. Aujourd'hui ces structures ont été dégagées, pour le meilleur ou pour le pire (certaines, de toute évidence récentes, non destinées à être vues ne sont en outre plus guère lisibles).

La dégradation des bois, qui devraient être entretenus régulièrement, est inéluctable.

On peut penser qu'il sera nécessaire de ré-enduire, à plus ou moins long terme, simplement pour sauvegarder les immeubles dont les structures bois vont se trouver menacées. À de rares exceptions sur le site de Laroquebrou, la plupart des pans de bois, dont une bonne partie remonte au XIXe siècle, étaient destinés à être enduits.

Objectifs en matière d'aspect de façade : le retour à des dispositifs mettant en évidence les tracés architecturaux des façades principales, le masquage de matériaux non destinés à être vus.

Divers exemples de constructions modernes, d'architecture non traditionnelle, disséminés dans le tissu urbain ancien. Il convient de respecter les dispositions visuelles dans lesquelles elles ont été dessinées, sans introduire de dissonance architecturale.

Les "modernes périphériques" jusqu'aux années 1970 ont été dessinés avec un certain soin par leurs architectes, avec des oppositions de matériaux (pierre grossière et enduit fin), et des finitions très soignées. Bien qu'on ne les regarde plus, ou alors avec un certain mépris, ces réalisations manifestent une recherche aujourd'hui inconnue.

En cas d'intervention sur ces patrimoines, on doit veiller à conserver ces qualités, jouer la discrétion et éviter les interventions qui auraient pour finalité de les rendre très visibles.

Le cas du patrimoine moderne

Il peut apparaître comme paradoxal d'avoir à se soucier d'un patrimoine bâti récent, souvent jugé avec sévérité par rapport à ses "faibles" qualités d'insertion dans le contexte. L'objectif est ici de considérer que l'évolution bâtie du site a constitué un processus continu, peut-être en dents de scie, mais dans lequel certains éléments récents valent aussi par le soin qui a pu leur été apporté.

Les modernes intra muros

Il existe plusieurs constructions modernes dans le quartier ancien ou historique. Certaines sont représentatives de leur époque, arborent un style plus ou moins adapté au site, rejetant les matériaux et façons de faire traditionnels. D'autres ont cherché à s'y fondre, par l'utilisation de matériaux proches des matériaux traditionnels, comme la pierre par exemple.

Intervenir sur ces constructions doit se faire dans le respect de leur dispositions d'origine, sans chercher à procéder à leur camouflage ou à leur "intégration". Jusqu'aux années 1960, on peut considérer ces constructions de la première période moderne comme faisant déjà partie du patrimoine. Certains éléments des années 1930/1940 sont d'ailleurs mentionnés au plan de patrimoine.

Dessins de façade réguliers ou composés, menuiseries et fermetures adaptées au dessin architectural des façades, emploi de matériaux emblématiques (la brique avant les années 1930, le béton lissé et peint après…) sont les principales caractéristique de ce patrimoine.

Les modernes en périphérie

Dans la zone d'abords, on est en présence d'architectures plus frustes, en général des modèles-type, répétitifs, indifférents au contexte (modèle du pavillon avec toit à 4 pans, diffusé de manière massive dans le département).

Pour les plus anciens (fin des années 1950), ils ont été dessinés avec un certain soin (des architectes cantaliens connus sont leurs auteurs). Toutefois, ces constructions sont des "passoires" thermiques, qui vont sans doute nécessiter, quel que soit leur état extérieur, des interventions. On peut aussi penser que d'autres pourront se révéler techniquement obsolètes, et se voir ainsi remplacer : en effet, plus on avance vers les années 1970-1980, plus les bâtiments ont été conçus pour durer "le temps d'un prêt immobilier"…

Traiter avec mépris ces éléments ne pourrait, en attirant l'attention sur eux, qu'amplifier leur incapacité à dialoguer avec le site bâti traditionnel. Il faut tenir compte de leur existence. L'objectif est ici de conserver la cohérence des ensembles conçus comme tels.

Toutefois, plus que de restaurations à l'identique, ces patrimoines peuvent être affectés par des opérations d'isolation par l'extérieur, d'extensions et de reconfiguration. L'homogénéité des ensembles risque ainsi de voler en éclats.

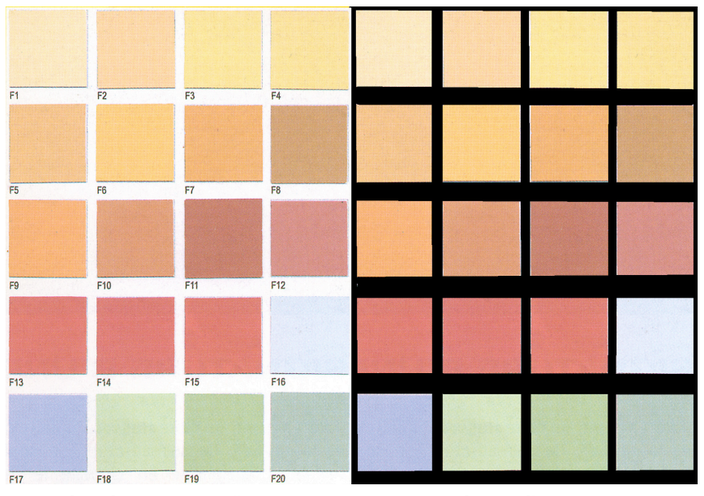

Exemples de nuanciers "passe-partout" en circulation l'un en Provence, l'autre en Auvergne… et sans doute encore ailleurs. Ce type de catalogue conduit à la banalisation, en évitant toute réflexion, réduite ainsi à un choix arbitraire.

Exemples de mises en couleur "passe-partout" dans des centres historiques (France : Haute-Loire; Pologne; Suisse; Bavière…).

Il est difficile d'identifier avec précision chacun de ces sites à partir de leur mise en couleur… tant les nuanciers tendent à véhiculer les mêmes teintes et des enchaînements identiques.

5. Un problème particulier : la mise en couleurs.

Des "coloristes", des "plasticiens", voire des "architectes-coloristes", tous généralement autoproclamés, proposent aujourd'hui aux collectivités des nuanciers plus ou moins chamarrés, qui apparaissent comme "la" solution au problème du changement de couleur d'une construction à l'occasion de travaux. Ces mises en couleur violentes sont souvent considérées comme le témoignage tangible qu'il s'est passé quelque chose dans le domaine de l'urbanisme…

Ces nuanciers sont toutefois dans la plupart des cas des recueils de couleurs passe-partout, qui ne correspondent ni à des critères historiques, ni à des critères de typologie architecturale, ni à des critères "régionaux", encore moins à des considérations de situation urbaine (impact d'une façade plus ou moins vue, d'une façade plus ou moins grande).

Ils ne visent pas à assurer une harmonie chromatique mais tendent au contraire à instituer des mélanges aléatoires, qu'on retrouve au demeurant en toutes régions (y compris dans d'autres pays d'Europe). L'AVAP, en cherchant à conforter une attitude respectueuse de l'authenticité architecturale et de l'identité locale ne saurait cautionner ces pratiques.

Mettre en couleur une construction est un acte culturel. À chaque période historique, à chaque typologie architecturale, correspondent des gammes chromatiques spécifiques, qui diffèrent parfois profondément. La taille de la construction, sa situation dans le tissu urbain (sa visibilité) sont également à prendre en compte.

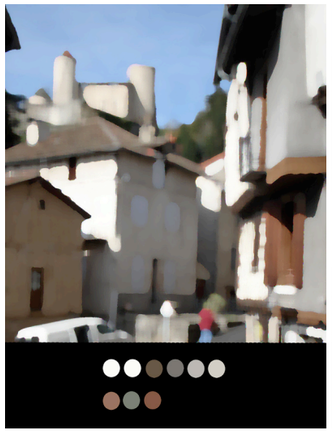

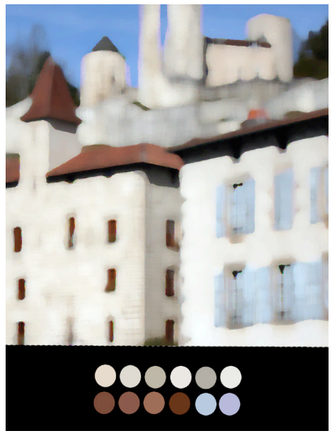

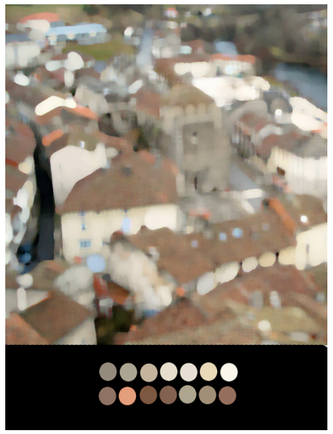

Rappel des relevés d'ambiance colorée sur le site.

Il apparaît que les teintes vives sont récentes et concernent souvent des éléments secondaires (devantures, volets…)..

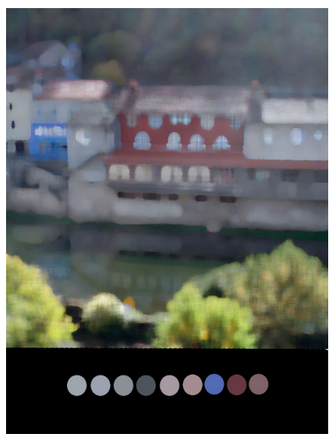

Mettre en couleurs à Laroquebrou

D'une manière générale, il convient de distinguer le patrimoine ancien, réalisé avant l'arrivée des pigments chimiques modernes (vers 1880-1900 selon régions) et le patrimoine moderne qui a eu recours (parfois) à des mises en couleur plus soutenues… .

1. Les architectures traditionnelles (dans l'ancien bourg et le milieu rural). L'ensemble des quartiers traditionnels ou anciens est marqué par le caractère naturel des matériaux, essentiellement depuis les décapages pratiqués à partir des années 1950. Un aspect enduit (aussi bien pour les maçonneries de pierre que pour le pan de bois) s'est ainsi perdu, nous privant de repères évidents. Les badigeons anciens sont en effet attestés mais leur coloration non identifiée: sur les nombreux documents en noir et blanc, ils semblent en tous cas clairs.

Avant les pigments chimiques, le nombre de couleurs utilisables est peu étendu: on blanchit les enduits (également par hygiène), ce qui conduit à des badigeons qui vieillissent en une teinte ivoire, soulignés de tracés ocre rouge (cadre des ouvertures, par exemple), parfois de fausses chaînes d'angle en trompe-l'œil. On peut estimer qu'ont sans doute existé en fin de XIXe siècle des parements légèrement beige ou rosés selon la nature des sables utilisés.

2. Les architectures modernes sont le plus souvent de couleur claire et unie, avec souvent une utilisation de blanc cassé, et des notes de couleur (parfois soutenues) très limitées, selon le décor mis en œuvre.

Objectifs en matière de mise en couleurs : retour à des teintes naturelles claires, contrastes discrets, apport de touches de couleur par les menuiseries…

Test de "remise en couleur" d'un immeuble actuellement décapé.

À gauche état actuel (2011).

Au centre, en haut : remise en couleur selon état d'origine (visible sur l'impasse) : encadrements clairs, enduit sombre. Nuances de gris.

En bas : contraste inverse du précédent, plus clair.

En bas à droite : possibilité de mise en couleur différente, moins neutre et plus conforme à l'usage du rez-de-chaussée (une boucherie charcuterie, dont la couleur était traditionnellement rouge).

L'acte de mise en couleur est un acte architectural : il est donc normal que plusieurs solutions soient possibles…

Objectifs en matière de mise en couleurs : éviter les procédés et les teintes inadaptés

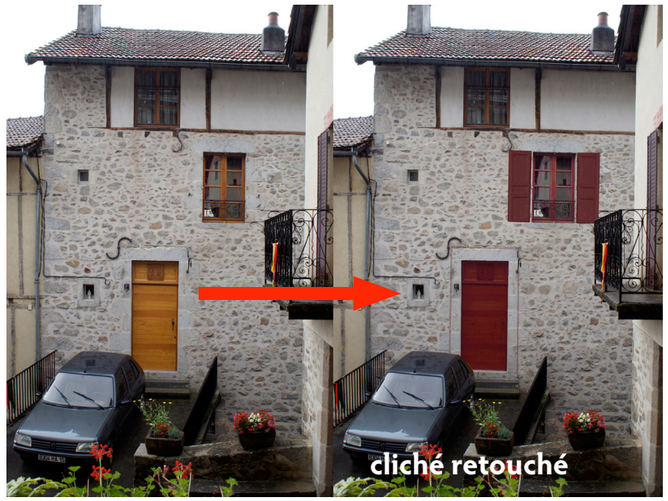

Invention moderne les menuiseries "bois vernis" peuvent gagner à être simplement mises en couleur (ici simulation d'un brun-rouge).

"Atténuation" de quelques interventions chromatiques que l'on peut juger trop voyantes : il n'est pas toujours opportun de jouer la carte d'une plus grande visibilité, quand l'architecture est des plus modestes.

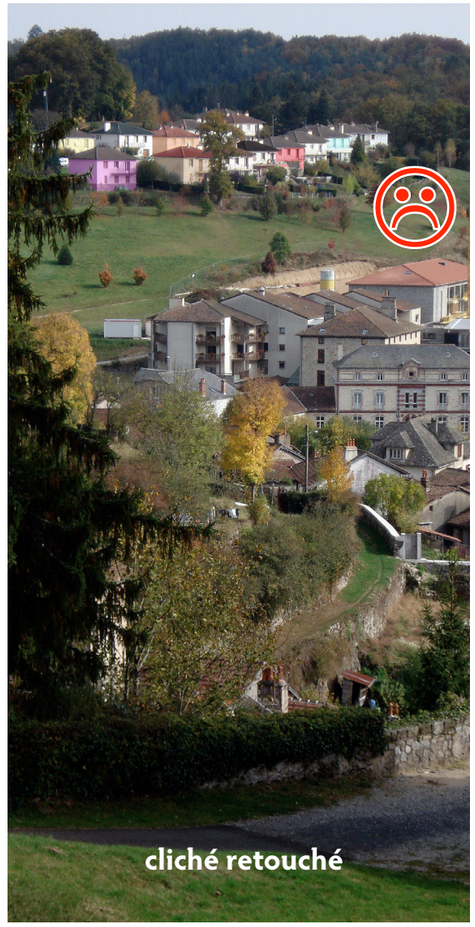

Conçus de manière chromatiquement homogène, certains quartiers modernes pourraient évoluer vers des mises en couleurs tout à fait disparates, dans le but (incertain) de "gommer" leur âge, comme on le voit parfois pour des ensembles d'immeubles urbains. Il n'est pas proposé de s'engager dans cette voie : est-il toujours souhaitable de renforcer en les bariolant, l'impact de constructions dont on peut discuter de l'adéquation à leur contexte ?

En conservant une homogénéité chromatique, on pourrait même sans doute mieux intégrer ces ensembles, à l'aide de teintes appropriées.

Dans le quartier traditionnel/historique, les rares constructions modernes ont ignoré leur contexte, et se sont individualisées, en général par des teintes très claires. Leur remise en couleurs éventuelle devrait être l'occasion d'atténuer leur impact architectural peu adapté.

Objectifs en matière de mise en couleurs des architectures modernes existantes : éviter le bariolage, tenter la discrétion…

La notion de contexte nécessite une grande attention. À gauche, on a mis en œuvre, sans concession passéiste, une écriture architecturale adaptée au contexte urbain : lignes, matériaux, couleurs…, à droite, on habille des modèles-type de ce qu'on croit "contextuel", également : lignes, matériaux, couleurs… mais sans imagination.

Dans un cas, on est sans hésitation possible en face d'un concepteur conscient de sa responsabilité, dans le second on cherche à habiller (à minima) un pavillon standard, qui s'inscrit très mal dans un paysage désormais altéré…

Dans les bourgs, les ruptures sont souvent plus mal perçues que dans les centres urbains. Une solution souvent expérimentée est de promouvoir une architecture vernaculaire modernisée, faisant appel pour sa réalisation aux volumes et à une dose de matériaux locaux.

Les matériaux des structures, ceux des toitures, demeurent traditionnels, mais l'écriture architecturale (notamment ce qui concerne les agencements de volumes entre eux, les ouvertures…) se veut "contemporaine".

La notion de "verticalité" ne signifie pas obligatoirement "ouvertures plus hautes que larges" comme on l'interprète le plus souvent.

La mise en perspective dans des espaces étroits et linéaires vient aussi y jouer un rôle important.

(Petit immeuble récent dans un bourg historique, Olite , Navarre).

6. La construction neuve

Deux cas se présentent, selon qu'on est amené à construire un élément nouveau dans le tissu urbain et traditionnel ou bien dans un secteur non ou peu bâti. En gros, on peut être amené à traiter d'un problème d'insertion dans un milieu bâti existant fortement typé, ou a contrario en terrain libre ou secteur moderne couvert par la protection. Dans les deux cas, l'objectif est de tendre vers un "bon voisinage" architectural, une filiation avec le contexte, mais dont les moyens ne se laissent pas codifier sous forme de règles intangibles.

Les constructions à insérer dans le contexte bâti existant

En contexte patrimonial s'instaure un débat vieux comme la ville, et dans lequel les architectes excellent : faut-il systématiquement introduire dans un contexte donné des architectures considérées comme "novatrices" voire "expérimentales" (par leurs concepteurs tout au moins…) ou bien chercher à les fondre dans le contexte ?

La vérité est que 95% des constructions nouvelles (si tant est qu'il en existe), dans un site comme Laroquebrou, risquent d'être réalisées sans concepteur bien défini, tout en se réclamant (à tort, dans la presque totalité des cas) de la "tradition"…. Il faut donc mettre en place des garde-fous.

L'AVAP a pour objet la protection et la mise en valeur, non la confrontation. Elle propose donc une volonté contextualiste (qui n'est pas contradictoire avec une écriture moderne adaptée). Trois principes peuvent être avancés

1. Inscrire tout volume nouveau dans la forme urbaine ou le paysage. Le respect des gabarits existants est indispensable ("respect" ne signifie toutefois pas alignement systématique sur ce qui existe, mais implique une dose d'interprétation).

2. Composer les façades avec celles qui existent. La ville existante est plutôt verticale (la verticalité des lignes est souvent accusée par le recours systématique aux axes de symétrie). La ligne "moderne", qui dérive des premières architectures industrielles du XXe siècle, est au contraire plutôt horizontale, et de nombreux conflits visuels peuvent en découler si l'on juxtapose les uns et les autres. Mais on doit aussi remarquer que des immeubles à lignes horizontales savent parfois se fondre dans un ensemble "vertical". Une codification préalable est donc difficile à envisager.

3. Utiliser des matériaux **compatibles** avec le contexte. Rien n'est donc interdit a priori : tout doit pouvoir l'être, s'il est mal utilisé. Aussi gardera-t-on également dans ce domaine des marges d'appréciation, à l'exemple du bois : brut et naturel il se patinera dans une teinte proche du vieux granit, et sera admis, clair et vernis "miel" il détonnera dans le contexte et ne pourra être admis.

L'objectif devrait être de produire une architecture qui puisse à la fois se réclamer de notre temps, tout en se situant dans un contexte local. C'est un exercice parfois mené avec brio dans certaines régions ou d'autres pays. Il faut trouver un juste milieu entre une recherche de mimétisme (ce terme regroupant des attitudes très différentes les unes des autres…) avec le voisinage, et une volonté d'écriture architecturale. Il est très probable que seule l'architecture "négociée" au coup par coup est à même de répondre à ce type de conception.

En matière d'architecture commerciale ou utilitaire, il est toujours possible d'éviter les aspects les plus triviaux de ces constructions. Ci-dessus, une moyenne surface revêtue d'un bardage de bois soigné (site touristique, Doubs)**, supérette avec parois en pierre naturelle et toiture de tuile terre cuite** (Port-Vendres, Pyrénées-Orientales, image récupérée sur Google-Map)**.**

Ce qui est possible ailleurs, peut l'être à Laroquebrou.

Un bardage sombre et mat est toujours une solution préférable pour des bâtiments utilitaires d'un certain volume.

Pour faciliter l'insertion dans un contexte dont l'identité est affirmée par les matériaux, une solution très simple est d'en utiliser ces mêmes matériaux dominants. Ici deux exemples d'immeubles récents en maçonnerie de pierre, dans un village protégé (écriture architecturale un peu rurale), dans un centre historique classé Unesco. (Catalogne et Extrémadure, Espagne)

Revêtir une structure standard en parpaing de ciment ou de béton d'un parement de pierre est également une solution possible, car plus économique que la maçonnerie en masse homogène. (Construction de structures dans un site labellisé "plus beau village de France").

Un ensemble moderne dans un site labellisé "plus beau village de France" : un bâtiment résolument contemporain, en matériau local (façade en pierre du pays) couvert en toiture végétalisée pour se fondre dans le paysage.

Certains matériaux, comme des bétons teintés dans la masse (et non enduits), peuvent, si la teinte est adaptée, se marier avec un contexte de constructions en pierre

L'utilisation du bois est envisageable, à condition de prévoir un aspect adapté, non folklorique (en particulier alpin…) et qu'il ne soit pas exagérément exposé aux intempéries.

Les aspects vernis ou "miel" sont à éviter absolument.

Bien "dosé", laissé brut ou traité en gris, le bois peut s'adapter au contexte bâti local.

Les matériaux locaux (pierre, bois…) sont toujours préférables aux matériaux industriels importés.

Toutefois, leur filière a souvent disparu et nécessite un effort de reconstitution.

Le "pastiche" fait l'objet d'un discours négatif récurrent depuis la période moderne. On désigne par pastiche une œuvre dans laquelle on a imité une manière ou un style soit pour s'en approprier les qualités présumées, soit par exercice de style (montrer qu'on sait faire) ou dans une intention parodique. Pendant plusieurs périodes historiques on a pratiqué ainsi, donnant naissance à des styles propres.

Le pastiche sévit surtout aujourd'hui dans l'architecture de notre temps sous forme de "copié-collé" de détails glanés dans des revues.

il arrive toutefois que soit toujours pratiqué le pastiche d'architecture ancienne, comme c'est le cas pour cette halle néo-classique… de la fin du XXe siècle.

Il ne faut toutefois pas confondre le pastiche (qui requiert des talents et une connaissance sans faille des techniques anciennes) et le style "régionaliste" ou "régionalisant".

Mal proportionné, réduit à un habillage de matériaux, ce style imprécis à définir risque d'apparaître maladroit (ou trop connoté); modeste, il peut accompagner sans heurter.

Ces interventions neuves dans un village de caractère et un centre-bourg ancien se sont attachées à interpréter les architectures médiévales du contexte… sans trop s'en démarquer.

Les lignes verticales dominantes ont également facilité l'insertion. Noter l'utilisation du bois. Ce type d'attitude convient dans un contexte limité en taille, encore un peu rural et sans caractère urbain trop affirmé.

Ce bâtiment neuf s'est implanté en se référant au type dominant des implantations déjà existantes, "en pignon sur rue".

Du coup, bien que son architecture n'ait que peu de rapports avec celle de l'environnement, il s'y trouve parfaitement inséré.

En matière d'architecture "contextuelle" il n'est pas possible (ni même souhaitable) de proposer des règles fixes. Une approche spécifique est à chaque fois nécessaire, selon le programme (nature, exigences fonctionnelles, taille, site d'implantation…) . C'est la définition même de l'acte architectural.

Les constructions individuelles de série peuvent par une implantation malencontreuse déstabiliser visuellement les abords d'un village ou d'un site..

D'une manière générale le caractère local est ignoré dans tous ces aspects : modes d'implantation, volumes, matériaux , couleurs… Le mythe de la maison sur sa butte, qu'on peut contourner sous 4 faces est enraciné par la publicité immobilière.

Par ailleurs, le gaspillage d'espace ou sa mauvaise utilisation (par exemple en rampes d'accès pour des garages mal implantés) est considérable.

Par la suite, ces constructions se trouvent en situation de promiscuité visuelle, et s'entourent d'immenses haies afin de retrouver un semblant d'intimité.

Les constructions modernes en abord

Dans les zones modernes d'abords, le tissu urbain s'organise de manière différente : plus relâché, voire hétérogène ou inorganisé du point de vue morphologique. Ces zones constituent le plus souvent des "filtres" visuels pour le site historique.

L'architecture nouvelle dans ces zones est étroitement dépendante de l'urbanisme qu'on souhaite y conduire. Des inflexions vers des ensembles bâtis mieux greffés sur l'existant, plus dépendants de facteurs contextuels (topographie, exposition…) que le simple morcellement de type "lotissement" sont sans doute nécessaire.

D'un autre côté, ces zones n'ont, jusqu'à maintenant (hors éventuelles constructions publiques), contenu que des types architecturaux d'une grande banalité, reproduisant des pavillons-type sans créativité architecturale.

Est-il possible de faire "bouger les lignes" ? D'améliorer la qualité de l'architecture? D'obtenir de meilleures densités bâties ?

La petite taille de ces zones permet d'imaginer qu'on peut les faire évoluer pour obtenir des valeurs d'exemple.

Il est souvent possible de concevoir des volumes et formes modernes à l'aide de matériaux traditionnels. Ce caractère "néo-régional" affirmé peut être une solution face à l'invasion des types standard, presque inchangés depuis une trentaine d'années.

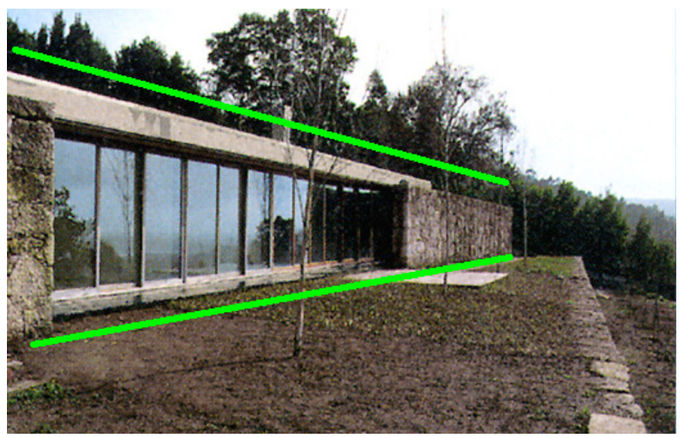

Dans des zones naturelles peu urbanisées, des lignes architecturales horizontales sont parfois préférables, afin de minimiser l'impact des volumes dans le site

Cas particulier n°1 : les constructions agricoles

Très peu de projets sont susceptibles d'être envisagés dans l'aire de mise en valeur. Toutefois ces projets sont souvent de très grande taille et d'un impact visuel considérable. Ils sont le plus souvent implantés dans des sites jusque là vierges de toute constructions.

Peu de règles préalables sont à avancer, mais des principes : choisir avec soin l'implantation (de manière à éviter des terrassements disproportionnés), préconiser des aspects de bardage naturels (aspect mat, aspect bois non vernis), ouvrir la possibilité de toitures photovoltaïques dans la mesure où leurs pentes n'en font pas des volumes disproportionnés… et que des lignes aériennes nouvelles d'acheminement de l'énergie ne soient pas nécessaires.

Les bâtiments agricoles modernes sont en général des volumes de grande dimension, avec un fort impact paysager.

S'ils sont traités dans des tons neutres et naturels, mats et non réverbérants ou non réfléchissants, ils peuvent limiter leur impact dans les paysages…

Cas particulier n°2 : les constructions publiques

Pour ces programmes très ciblés, difficiles à prévoir à l'avance, il semble préférable de ne rien préconiser d'autre qu'une concertation préalable avec les services instructeurs. Certains de ces programmes peuvent en effet manifester un souci d'image de la part de la collectivité publique maître d'ouvrage. L'attention est toutefois apportée sur les effets destructeurs d'une architecture "d'objet isolé", cherchant à "se démarquer" du contexte, pour mieux afficher une image. En général, en quelques années, l'effet image est dissipé, laissant un bâtiment d'allure désuète…

Pour des raisons d'image, les constructions publiques de quelque importance cherchent à se démarquer de leur contexte.

Il est nécessaire de trouver un équilibre car la capacité d'absorption du contexte n'est pas infinie. De plus, les "effets de mode" sont souvent impitoyables…

Petites causes, effets insoupçonnés… de très petites interventions (publiques) peuvent avoir de grandes conséquences (visuelles)…

En ce domaine il n'y a pas de "petit" projet.

Cas particulier n°3 : les locaux techniques

Par contre les locaux techniques nécessaires à l'exploitation des réseaux d'énergie, de télécommunication ou de télédistribution, assimilés à des constructions publiques (puisque émanant de services proposés au public, et dont les réseaux et installations font l'objet de servitudes d'utilité publique), manifestent le plus souvent une absence totale de qualité aussi bien qu'une grande désinvolture avec le contexte.

On notera que les équipements contenus dans ces installations sont souvent d'un coût extravagant si on les rapporte à la démarche architecturale engagée pour leur enveloppe… En clair, on installe des équipements d'une très grande valeur dans des boîtes ou cabanes sans architecture, réalisées de manière visuellement dégradante.

Mais parfois les communes sont trop peu sourcilleuses avec elles-mêmes, et implantent leurs propres installations techniques de manière discutable… ce qui par ricochet décrédibilise d'avance leur action envers les particuliers. En ce domaine sensible (les interventions communales sont en général sur l'espace collectif), il n'y a pas de petites interventions.

Certains services publics font preuve d'une grande désinvolture pour l'implantation des sortes de "bâtiments" contenant leurs matériels techniques.

À la fois "juge et partie", ils décident souverainement de ce qui les arrange.

Sous la contrainte, les mêmes services publics savent faire preuve d'une capacité d'insertion qu'on souhaiterait voir se généraliser.

(Exemples dans 3 "plus beaux villages de France")

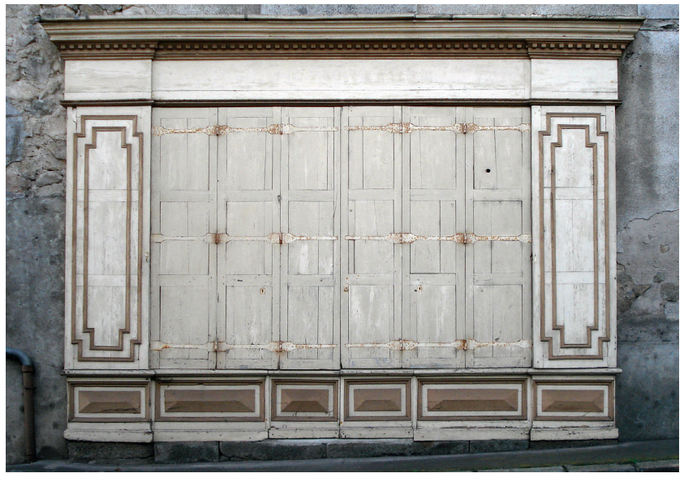

Les devantures de Laroquebrou sont du type "en applique". Certaines sont restées dans leur état d'origine (fin XIXe/début XXe en général). Il est impératif de les conserver.

Il est parfois difficile d'identifier ce qu'est la devanture et ce qu'est l'enseigne (qui relèvent de régimes d'autorisation différents) … La surenchère visuelle venue de la périphérie tend à se répandre : elle doit être nettement découragée sur un site patrimonial.

Une solution élégante pour d'éventuelles nouvelles boutiques dans le centre ancien : la copie de devanture ancienne. Cet exercice requiert un certain talent… (en haut devanture existante retraitée par un décorateur de cinéma, en bas copie d'ancien dans un bourg de caractère).

7. Les devantures commerciales

Il existe aujourd'hui un appareil commercial modeste sur le site. Cet ensemble est toutefois susceptible d'évolutions. Or les pratiques actuelles en matière de devanture sont celles des firmes spécialisées, qui ont tendance à implanter les solutions agressives de la périphérie urbaine dans les centres traditionnels (coffrages en tôle laquées, couleurs agressives, lettrages disproportionnés…).

On relève plusieurs boutiques anciennes qui font partie du patrimoine, et qu'il est important de sauvegarder (qu'elles restent à usage de commerce ou non). Elle remontent en général au début XXe, grande époque commerciale des bourgs tels que Laroquebrou.

La doctrine est donc de proposer pour ces interventions des pratiques non mutilantes, plus discrètes, adaptées à une architecture patrimoniale. Il est également nécessaire d'ouvrir les problèmes signalétiques à une meilleure recherche graphique, tout en évitant les solutions standardisées (elles aussi fortement agressives) proposées par les firmes commerciales. Il s'agit de trouver et de développer un "esprit local", à la fois étranger aux solutions passe-partout et à la surenchère "périphérique".

Notons au passage qu'un flou existe sur la délimitation des responsabilités à propos de ces questions : si la devanture elle-même relève de "l'architecture", l'enseigne (qui peut affecter l'architecture) relève du Code de l'Environnement.

Principes à mettre en œuvre

- **Le respect du parcellaire** : 1 seule devanture par immeuble (pas de boutiques occupant plusieurs rez-de-chaussée successifs)
- **La limitation de la devanture** au seul rez-de-chaussée et le respect de l'architecture en place : pas de dispositif commerciaux envahissant les façades : (premiers niveaux, portes d'entrées…)

Il est impératif que les vitrines n'empiètent pas sur des éléments d'architecture, comme les portes, encadrements ou éléments de modénature.

Lettres séparées

Les enseignes de façade réalisées à l'aide de lettres séparées conservent ainsi l'unité des parements de ces façades.

Ce procédé peut aussi être utilisé sur des devantures en applique ou s'adapter à des procédés rétro-éclairés.

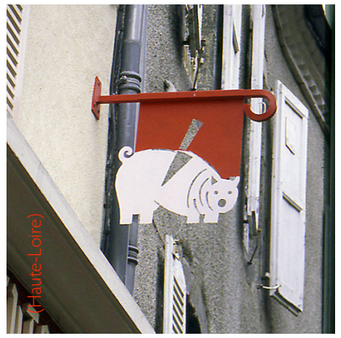

Enseignes "parlantes"

Les enseignes "parlantes" ou symboliques sont toujours préférables aux caissons en plastique fournis par les marques commerciales.

Elles peuvent même véhiculer un certain humour…

Les enseignes

Il est rappelé que les enseignes relèvent du Code de l'Environnement.

"Une enseigne doit être constituée par des matériaux durables.

Elle doit être maintenue en bon état de propreté, d'entretien et, le cas échéant, de fonctionnement, par la personne exerçant l'activité qu'elle signale.

Elle est supprimée par la personne qui exerçait l'activité signalée et les lieux sont remis en état dans les trois mois de la cessation de cette activité, sauf lorsqu'elle présente un intérêt historique, artistique ou pittoresque." (R.581-55)

Principes à mettre en œuvre

- **Limitation de l'encombrement visuel :** 1 seule enseigne en applique, une seule en drapeau;
- **Lettrage par lettres physiquement séparées** (de manière à conserver les façades libres de panneaux ou caissons)
- **Orientation vers des recherches graphiques** adaptées à un quartier ancien (enseignes parlantes, matériaux pérennes…).

(Puy de Dôme)

(Haute-Loire)

(Aveyron)

(Corrèze)

D'une manière générale, la tôle découpée (procédé peu coûteux) ou la ferronnerie sont bien adaptées aux rues d'un bourg.

(Puy de Dôme)

(Pyrénées-Orientales)

(Haute-Loire)

Une enseigne peut aussi faire l'objet d'une recherche plastique et se rapprocher parfois d'une œuvre d'art.

(Aveyron)

L'enseigne pluri-séculaire de certaines activités peut encore faire l'objet de variations modernes intéressantes.

(Allier)

(Creuse)

On peut aussi se signaler de manière plus ou moins temporaire, à l'aide de systèmes de bannières amovibles.

(Puy de Dôme)

(Haute-Loire)

Le caractère traditionnel d'un procédé n'exclut pas qu'on y consacre un peu de créativité de manière à rechercher une certaine modernité de la forme

(Haute-Loire)

Exemples d'enseignes pouvant servir à inspirer des créations adaptées au site de Laroquebrou

Tissus urbains anciens, forme urbaine héritée de l'histoire, saturation de patrimoine : cœur de la protection.

S'il faut se soucier de l'amélioration de la qualité des travaux, gage d'une mise en valeur générale, il faut aussi se soucier de la conservation de la forme urbaine et des tracés historiques, qui sont le fondement de l'identité. La nette délinéation entre bâti et non bâti est également une spécificité à conserver.

On veillera particulièrement, à éviter l'urbanisme de la "dent creuse", processus de grignotage du bâti, sans plan précis, parfois à l'œuvre dans les bourgs ou villages… (avec ou sans le prétexte de "gagner" des places de stationnement…)

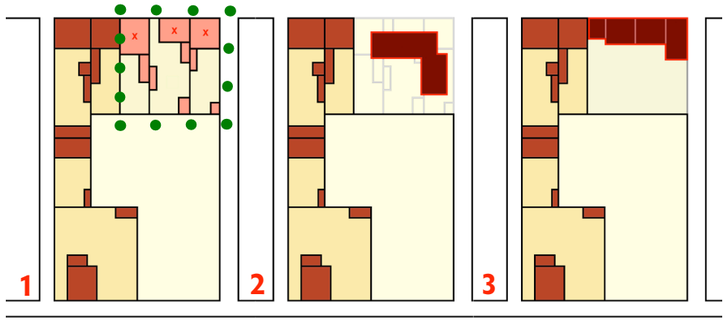

En cas de remplacement d'immeubles dans le tissu urbain constitué (1) on n'adoptera pas des implantations qui apporteraient une rupture de la morphologie urbaine (2) mais on se conformera aux alignements existants (3), de manière à conserver des fronts bâtis cohérents.

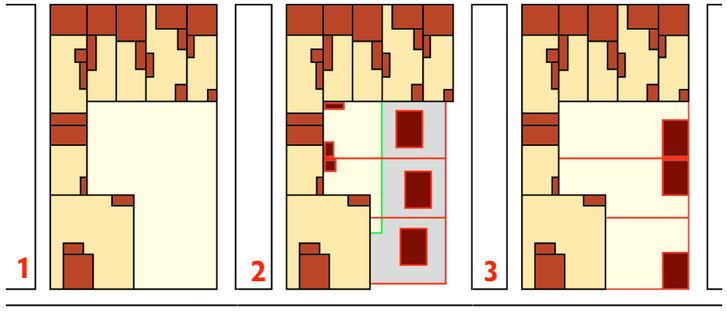

En cas d'extension bâtie aux franges du tissu urbain constitué (1) on n'adoptera pas non plus des implantations "pavillonnaires' qui apporteraient une rupture de la morphologie urbaine (2) mais on se conformera aux alignements existants (3), de manière à commencer de constituer des fronts bâtis cohérents. En outre, ce type d'implantation assure de meilleures possibilités d'utilisation du terrain parcellaire résiduel.

D'une manière générale, les évolutions bâties en limite de parcelle sont de nature à constituer un tissu urbain plus cohérent, tout en conservant des possibilités d'utilisation des terrains (jardins…)

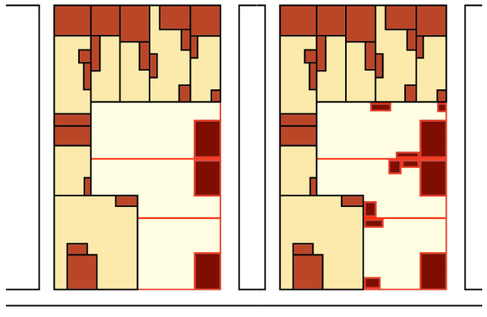

8. Urbanisme et règles de composition urbaine

Cette question diffère selon les zones, dont les tissus urbains se sont forgés selon des processus différents.

Le secteur ancien et traditionnel

Le secteur central est un secteur de bourg au bâti traditionnel, qui fait s'articuler les façades directement sur l'alignement de l'espace public. Toutefois, une certaine souplesse est de mise, notamment dans la partie Ouest du bourg (au pied du château), où l'on peut noter des retraits des constructions principales (en général sur des jardins) le plus souvent compensés soit par des clôtures, ou des soutènements en cas de pente prononcée.

La préservation du paysage urbain traditionnel passe par le maintien de ce système : un principe de continuité bâtie, à l'alignement, avec possibilité d'y déroger ponctuellement si la continuité est assurée par un ouvrage approprié.

On peut en effet avoir une tentation de recourir à des démolitions ponctuelles de bâtiments vétustes ou "mal situés", afin de dégager de "l'espace" (en réalité des "dents creuses"). Il ne s'agit pas de s'opposer à l'évolution des tissus urbain anciens, mais il convient au contraire de promouvoir au fur et à mesure un urbanisme de réparation, qui gère le paysage urbain en assurant sa continuité visuelle.

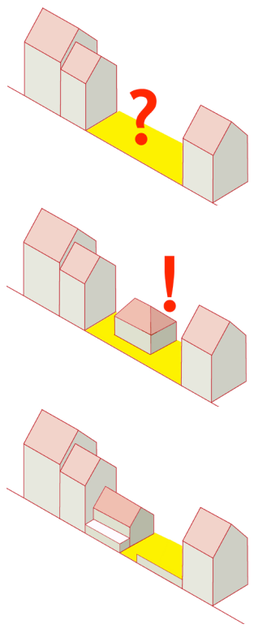

Les règles d'urbanisme doivent éviter d'encourager la déstructuration des tissus urbains traditionnels "à l'alignement" en permettant par exemple d'y implanter des types de bâti venus de la périphérie…

L'individualisation de chaque construction sur son terrain conduit rapidement au chaos visuel, et à la perte d'identité. Il s'agit d'un problème d'urbanisme : les règles d'urbanisme en vigueur depuis près de 40 ans sont conçues pour conduire obligatoirement à ce type de développement, qui apparaît le plus souvent comme le "seul" possible, alors qu'il encourage une consommation foncière très importante, et encourage l'utilisation du véhicule individuel.

Les secteurs modernes

Les secteurs modernes sont au contraire des secteurs où dominent des implantations pavillonnaires peu ou pas organisées, ou des ensembles bâtis autonomes (immeubles, collège…). Les habitations se localisent au centre de leur parcelle, situation de promiscuité potentielle qui amène à l'érection de clôtures végétales à pousse rapide (thuyas…).

Les règles d'urbanisme tendent à pérenniser ce système, en ayant normalisé les dimensions (ainsi le retrait de 5 mètres par rapport à l'alignement est-il calculé sur la longueur du véhicule automobile, stationnant devant son garage, sans empiéter sur la chaussée…). Les produits immobiliers disponibles (maison individuelles, en général dimensionnées pour éviter le recours à l'architecte) conduisent presque obligatoirement à ce type de tissu urbain basique.

Dans ce secteur, il convient donc d'introduire d'autres possibilités (non des obligations), celles d'une évolution vers un tissu urbain traditionnel, comportant la possibilité de combler le vide entre les bâtiments existants et les limites (alignement, limites séparatives). La topographie du site devrait également imposer une obligation d'adaptation au terrain, minimisant les terrassements.

Ces règles ne sont pas énoncées explicitement par l'AVAP, du fait de l'existence d'un document d'urbanisme, et c'est à ce document, ou bien à des études complémentaires, de les préciser.

La zone de protection naturelle, ne devrait pas comporter, sauf implantations ponctuelles, d'ensembles bâtis nouveaux.

Dès que l'on abandonne le sacro-saint modèle "du pavillon au milieu de sa parcelle", il devient possible de constituer des ensembles visuellement cohérents, qui peuvent être en harmonie avec les paysages existants.

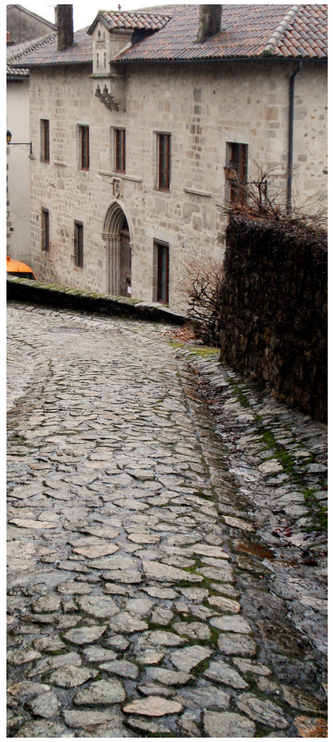

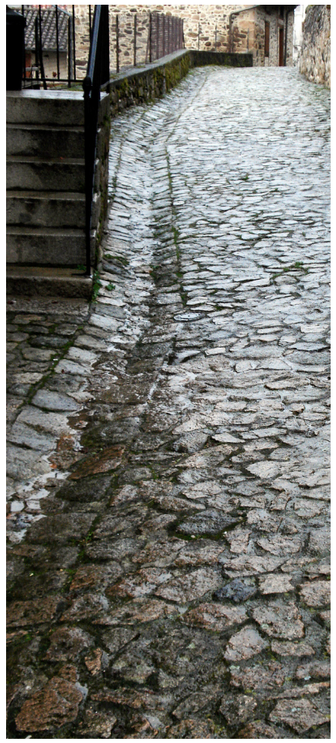

Il n'est pas souhaitable de remettre en cause les principes déjà expérimentés mis en œuvre sur le site, dont à la fois le dessin et les matériaux sont bien adaptés. Ce système peut être décliné dans plusieurs types de voies ou ruelles.

Sans doute est-il possible de "codifier" mieux ces principes, de manière à éviter les dérives (comme le cimentage, qui étanchéifie et "raidit" les sols, qui ainsi casse au lieu de se déformer)

9. L'espace public

La France est l'un des pays d'Europe le plus marqué par une culture routière de l'aménagement de l'espace. Pendant des décennies ce type de réflexion a été monopolisé par des services techniques faisant la part belle à une approche littéralement mécaniste, privilégiant en fait la voiture. Le goudronnage, la pose de bordures de trottoir (alors même que des trottoirs de trop faible largeur sont inutiles) ont souvent été présentés durant les années 1960 comme l'arrivée de la modernité.

Dans les années 1970, les approches se sont renouvelées pour intégrer un aspect décoratif qui a produit des aménagements calamiteux. Si aujourd'hui les pavés autobloquants roses et les dessins en chevron ne sont plus de mise, d'autres tics formels, le recours à des professionnels différents parfois liés à des fantasmes "végétalistes", les ont remplacés, presque toujours dans l'optique de maquiller une attitude routière, elle-même dissimulée derrière la recherche de "sécurité".

Il apparaît donc comme une nécessité de concevoir l'espace collectif autrement qu'assujetti aux véhicules. Il s'agit aujourd'hui de reconstruire une culture non routière de l'espace public.

L'aménagement des espaces publics devra donc répondre au souci de mettre en valeur le cadre urbain formé par les façades restaurées.

Cet aménagement sera guidé par des principes techniques (écoulement des eaux de surface, durabilité) et esthétiques (dessin adapté aux vues et perspectives urbaines). Il est donc nécessaire :

- de prendre en compte les formes, la géométrie des lieux (tout espace a une forme)…
- de prendre en compte les usages (et leur répartition, à la fois spatiale et temporelle)…
- et pour ce qui concerne plus particulièrement le secteur historique et traditionnel, de prendre en compte l'histoire, les caractéristiques locales…

Concevoir l'espace public à Laroquebrou

Le site présente, du point de vue de l'espace public, des problématiques fortement contrastées laissant peu de marges d'initiative :

- les rues principales sont en fait des routes, supportant parfois un trafic lourd dans une géométrie exiguë, et ont été traitées, il ne faut pas s'en étonner, comme des "routes urbaines" selon des principes et avec des matériaux passe-partout (enrobé, bordures, barrières…). Les barrières, dont l'inconvénient est de diviser l'espace, procurent une fausse sensation de sécurité, surtout pour les conducteurs.
- les autres rues ou ruelles, à la limite de la circulabilité ou non circulables, ont fait l'objet d'opérations de pavement avec des pierres granitiques formant une sorte de calade, avec parfois des caniveaux latéraux.

Peu d'aménagements devraient donc être réalisés à moyen terme, l'essentiel du site ayant ainsi été réaménagé

Les aménagements à venir risquent d'être de petite taille, ou d'intéresser des sites peu significatifs. Le détail de leur exécution en sera d'autant plus sensible. Il convient plus de maintenir ce qui a été fait (dans l'esprit comme dans le matériau), que d'innover ou de proposer des "ruptures".

Le nivellement

La qualité de tout projet d'aménagement du sol est conditionnée par deux contraintes techniques incontournables:

- Bien évacuer les eaux de surface sans affecter les riverains…
- Traiter des surfaces presque toujours gauches…

Le terrain "plat" n'existe pas (il serait d'ailleurs difficile à aménager, du fait de la première contrainte). Tout projet de sol commence par un nivellement et une prise en compte des problèmes hydrauliques.

C'est en général le dispositif de collecte et d'évacuation des eaux qui va "dessiner" le sol, ou tout au moins déterminer l'esprit général de l'aménagement.

D'une manière générale, c'est le caniveau ou le système d'évacuation des eaux pluviales qui va "dessiner" le sol. Son dessin peut être traditionnel ou moderne.

Le caniveau va souligner la forme de l'espace qu'il traverse, et par là-même la renforcer… mais attention au ridicule lorsque cet impératif se transforme en système !

Les matériaux

On est confronté à une pléthore de matériaux entre lesquels le choix est difficile. Ils se divisent en deux grandes catégories:

- Des matériaux "artificiels" peu coûteux, durables techniquement, mais fragiles d'aspect (salissures) et "banalisants", puisque répandus partout. Il peuvent être coulés (enrobé, béton…) ou posés (pavés ou dalles de béton ou de pierre reconstituée).
- Des matériaux naturels, plus coûteux mais souvent plus pérennes d'aspect. Ils sont toutefois aujourd'hui tout aussi "délocalisés" que les matériaux industriels (granits importés d'Asie par exemple).

Les matériaux naturels purement locaux ont en général presque disparu, victimes soit de la disparition des sources d'approvisionnement, soit de la perte des savoir-faire ancestraux (notamment la pose traditionnelle sur sable).

On peut également combiner entre eux des matériaux (par exemple des bandes pavées et de l'enrobé ou du béton) mais si on abaisse ainsi les coûts, on s'expose à des problèmes techniques sur les lignes de raccordement des matériaux (usure différentielle). D'autres matériaux, comme le bois commencent également d'être utilisés comme matériaux de sol.

La forme et la hiérarchie des espaces

Tout lieu a une forme, même s'il est fréquent d'entendre des concepteurs affirmer le contraire pour «vendre» un dessin arbitraire. Un dessin de sol n'a jamais donné une forme à un espace. Il peut par contre la rendre illisible, voire la détruire. Il est indispensable de travailler «avec la forme» donnée, et non de chercher à la contredire. Dans ce contexte, il est nécessaire d'appréhender l'espace globalement et non seulement en plan.

Un même espace peut également se subdiviser, présenter des parties "principales" et des parties "secondaires". Il est nécessaire de saisir cette hiérarchie.

Ainsi, se méfiera-t-on des systèmes de dessin visant à soumettre l'espace à une unification par le dessin: cibles, trames quadrillées (comme place de l'Église)… qui ne conviendraient que dans des espaces géométriques parfaits. En "unifiant" artificiellement l'espace, ils détruisent sa hiérarchisation. Ils produisent au demeurant des plans graphiquement séduisants (?)… mais on ne perçoit que rarement un plan lorsqu'on se déplace au niveau du sol…

Le sol banalisé, non tramé, est souvent une solution préférable.

Quel que soit le dessin du sol, l'utilisation d'une dose de matériaux naturels est de nature à en améliorer l'impact visuel. Les "pieds d'immeuble" traités en matériau naturel contribuent à les ancrer dans le contexte.

Les écarts de prix entre matériaux "naturels" et "artificiels" sont aujourd'hui négligeables, surtout concernant des aménagements d'amortissement trentenaire…

Une dérive à éviter (fréquente des années 1970 aux années 1980): le sol "décoratif". On aménage l'espace à la manière d'une salle de bain, pensant l'unifier, sans tenir compte ni de ses fonctions, ni de sa forme, ni même du résultat vu par le piéton.

Aujourd'hui d'autres "modes" tendent à se propager, comme les sols déstructurés, ou le retour à des modèles "années 1950" comme les opus incertum… qui peuvent convenir à certains quartiers mais qui sont diffusés n'importe où par des concepteurs sans scrupules.

On se défiera de ces effets faciles, car un sol urbain est destiné à durer au moins une trentaine d'années…

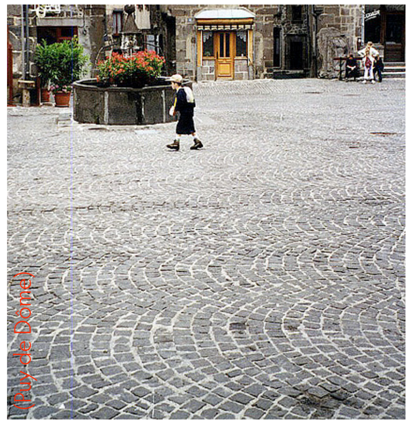

Les systèmes "ouverts", peu dessinés, non tramés, respectent la forme des lieux, et sont souvent plus simples à réaliser.

Ils se prêtent facilement à des utilisations mixtes (pour peu qu'on les régule en amont par la redéfinition de l'accessibilité).

(Côtes d'Armor)

(Puy de Dôme)

Le découpage fonctionnel mis parfois en œuvre dans les sites urbains, afin de "séparer" véhicules et piétons dans un même espace, aboutit toujours à appauvrir l'espace.

(Nièvre)

(Tarn)

(Dordogne)

(Sainlogne, Esprit)

Le traitement des pentes suppose qu'on se préoccupe aussi de l'usager…

Certains aménagements aux allures subtiles sont parfois dangereux pour le piéton supposé les utiliser.

Tout emmarchement exige une sécurisation.

La prise en compte des usages et la gestion des véhicules

Il est nécessaire de concevoir un sol en fonction de son usage. Mais l'usage qu'on définit préalablement ou qu'on souhaite, est-il bien celui qui va intervenir dans les faits ?

Le principal problème de l'aménagement des sols en site patrimonial est celui des véhicules, qui sont toujours des intrus dans un espace, conçu (qu'on le veuille ou non…) par et pour des piétons. Les sols circulés et stationnés doivent être solides, durables, résister aux agressions, comme le passage de véhicules lourds, les fuites répétées d'huile ou les fumées des carburants : on décrit ainsi des matériaux forcément routiers. Les sols piétonniers doivent allier confort et esthétique. Les abords de monuments, leurs zones de visibilité, les cheminements pittoresques exigent d'être décongestionnés.

En voulant aménager en fonction d'une "circulation restreinte" ou d'une "priorité piétonnière" on peut être amené à concevoir des sols "piétonniers" qui vont être dégradés rapidement par les véhicules y circulant ou y stationnant. À l'inverse, on peut être tenté de réaliser des aménagements "routiers", mais réduits à de simples bandes roulantes protégées par des dispositifs aussi coûteux qu'encombrants (bornes, barrières…) sans que le confort piétonnier ne soit en rien amélioré.

Privilégier des espaces multifonctionnels

La séparation des usages constitue toujours une hiérarchisation artificielle, un appauvrissement visuel et, en définitive, entérine la présence des véhicules alors qu'elle est censée la décourager. L'espace urbain est par nature multifonctionnel. D'autres usages sont donc également à prendre en compte: par exemple les activités foraines (foires, marchés… fêtes), qui nécessiteront des dispositions particulières: absence d'obstacles, équipements spécifiques (points d'eau, prises électriques…). Un espace strictement monofonctionnel a toutes les chances d'être périmé au bout d'une dizaine d'années.

Le confort du piéton

Il est à la fois technique et visuel. Selon le site, sa prise en compte n'est pas la même. Ainsi dans des quartiers «archaïques», la perception de l'ancienneté peut faire oublier un certain inconfort (sol grossier) qui participe ainsi d'une image cohérente. Par contre dans des aires modernes, la revendication d'un sol plus lisse est à prendre en considération… Le confort visuel consiste à ne pas proposer de dispositions en contradiction avec le mouvement naturel de l'espace : par exemple un dessin n'allant pas dans le sens de la marche, ou au contraire suggérant un mouvement dans un lieu qui ne le nécessite pas…

Il existe aussi un confort objectif: emmarchements, dénivellations, obstacles éventuels, doivent être parfaitement identifiables pour ne pas constituer un danger. L'aménagement de gradins répond parfois à une volonté mythique d'appropriation des lieux : il génère le plus souvent des utilisations imprévues, qui dégradent et détruisent, comme l'usage des planches à roulettes.

L'histoire et l'identité locale

Peut-on aménager un espace historique sans se référer à son histoire? Cette pratique est pourtant devenue courante, car elle permet de ne pas se poser de questions… notamment en termes de signification, et de rapport du sol avec l'architecture environnante, et au-delà, avec l'histoire de la constitution du site.

Même si aujourd'hui les espaces urbains nous paraissent "banalisés", ils ont une histoire. Peut-on aménager de la même manière une place de marché ancienne ou un "tour de ville" situé sur d'anciens fossés disparus depuis longtemps? Un aménagement de sols doit-il être uniquement l'expression de son époque ou se plier à l'insertion dans un environnement? La "bonne" solution passe par une certaine dose "d'a-temporalité". Un aménagement devrait avoir l'air d'être là depuis toujours, avec évidence.

(Italie)

(Italie)

Les espaces à aménager ont une histoire, qui peut être mise en avant comme élément de leur mise en forme, selon des modalités à définir.

La présence de vestiges enfouis, loin d'être une contrainte peut se révéler d'une grande richesse. Le vestige archéologique a été maintenu en place, montrant une ancienne porte de ville romaine sous la rue moderne.

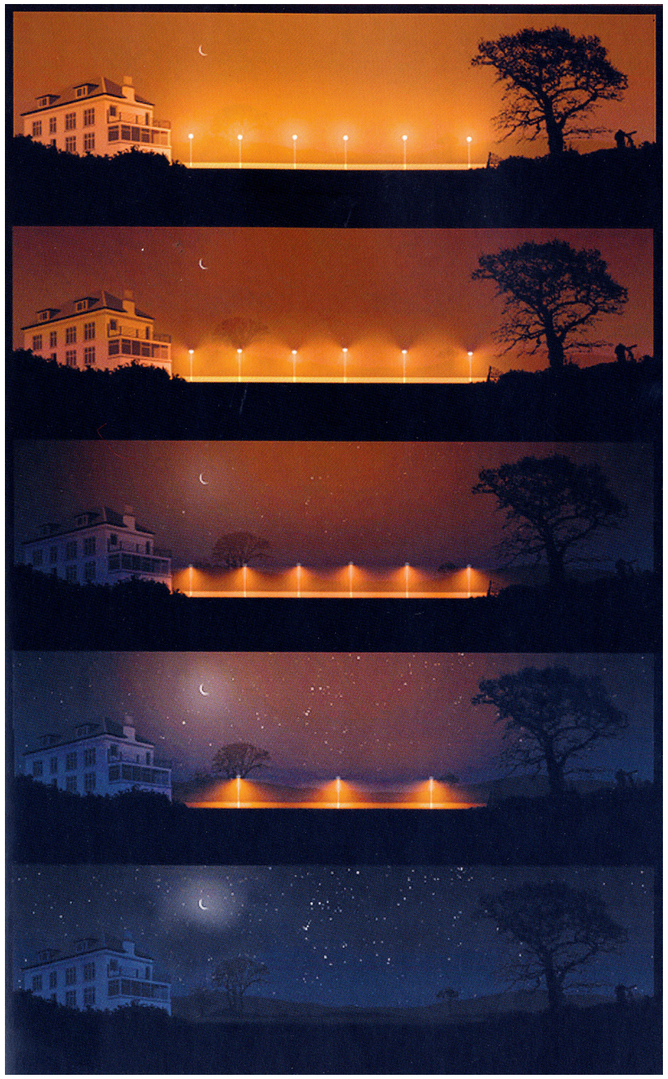

Simulation de diverses manières d'éclairer un même site (dans Pere Horts ,"Light pollution and the destruction of the nocturnal landscape"; Paisea #013 juin 2010)

L'éclairage des monuments

En ce qui concerne les monuments, la mode s'est instituée de fixer des éclairages violents au sol, même si cela altère la perception de l'architecture en accusant les structures, et constitue une gêne notoire pour les passants. Ces systèmes sont également soupçonnés de favoriser le développement de mousses sur le monument lui-même.

L'éclairage des monuments nécessite de s'appuyer sur une analyse visuelle du site, afin d'en identifier la scénographie. Malheureusement ce sont le plus souvent les marchands de matériel qui sont à la fois juge et partie… quand ce n'est pas le fournisseur d'énergie lui-même. Il convient donc d'être très prudent, tant les considérations en ce domaine sont biaisées d'avance…

(Portugal)

La mise en lumière d'un ensemble monumental nécessite une prise en compte assez fine du paysage urbain. Il n'est nul besoin de "tout" éclairer, mais seulement d'attirer le regard sur les quelques points sensibles qui révéleront l'organisation du site.

La scénographie de l'éclairage public peut aussi être l'occasion de révéler l'organisation du site et de ses parties.

(Espagne)

10. Le mobilier urbain et l'équipement de l'espace

L'éclairage public

L'éclairage urbain traditionnel a été très souvent "archaïsé", avec des lignes de produits se référant au XIXème siècle (faux "becs de gaz"), qui contiennent des points lumineux très puissants, et se révèlent parfois décalés par rapport au contexte.

Du point de vue de la conception générale, la solution passe par l'élaboration de "plans-lumière", qui permettent d'établir des lignes directrices générales (comme l'identification de quartiers distincts), au lieu d'empiler des matériels consommateurs de kilowatts. Du point de vue du matériel, plutôt que d'implanter des matériels standard, eux aussi plus ou moins imposés par les concessionnaires, il n'est pas exclu, comme d'autres sites l'ont entrepris, de faire étudier un matériel spécifique adapté à l'esprit recherché.

(Creuse)

(Haute-Loire)

(Puy-de-Dôme)

Le choix des matériels relatifs à l'éclairage public doit être effectué en recherchant une adéquation entre la forme utilisée et l'esprit des lieux.

L'équipement de l'espace: bancs, poubelles…

Aménager c'est aussi souvent "équiper", jusqu'à l'encombrement. L'habitude s'est prise en cas de réaménagement de "meubler" l'espace. Pourtant, bien peu de matériel est nécessaire: quelques corbeilles à papier discrètes, éventuellement des bancs, placés en des points où l'on peut penser qu'ils seront utilisés (face à des points de vue, à l'ombre…) et non en fonction d'un dessin de sol, ou comme obstacles au trafic.

De manière insidieuse, des firmes proposent des "mobiliers" (qui n'en sont pas, puisque fixes) d'information, en fait des panneaux publicitaires. Ils sont à exclure fermement des sites sensibles et protégés, d'où la loi les a proscrits officiellement.

Il faut indiquer que tout ou presque est personnalisable, pour peu qu'on s'en donne la peine, qu'on prenne le temps de la réflexion, au lieu de piocher dans les catalogues. Un aménagement se construit dans le temps, non selon des choix à l'emporte-pièce.

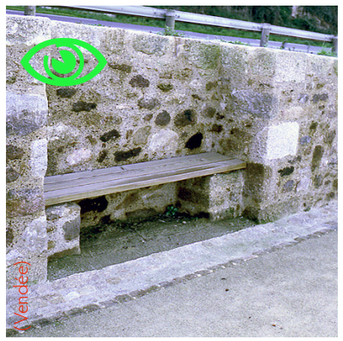

Préférer des bancs "sur mesure" intégrés aux aménagements, plutôt que des modèles industriels posés au hasard.

Les "nécessités" du tri sélectif ont multiplié les bacs divers, en général situés sur l'espace public. Une réflexion sur leur emplacement est indispensable.

Les équipements de protection

Un très important catalogue de bornes, fixes, amovibles ou rétractables, garde-corps… destinés à tenir les véhicules à distance, est aujourd'hui disponible. Mais ces matériels sont-ils toujours utiles ?

Si ce besoin se fait ressentir, une solution convenable consiste à ne pas chercher à "équiper" le secteur à protéger, mais plutôt à le circonscrire sur sa périphérie à l'aide de matériels rétractables, et à régler son accessibilité en fonction de plages horaires variables, correspondant aux besoins locaux. Ce type de dispositif nécessite une étude préalable fine, afin de tenir compte de tous les impératifs. Son avantage est qu'on peut toujours le "régler" a posteriori, sans avoir besoin de nouveau matériel.

Les bornes et autres matériels de protection contre les véhicules (lorsqu'ils sont vraiment nécessaires) doivent être les plus simples possibles et leur implantation choisie avec discernement.

La signalétique

Elle comporte divers aspects: un aspect général de signalétique publique (plaques de rue, jalonnement…) commun à toutes les agglomérations et un aspect spécifique, lié à la vocation touristique (orientations, indication des sites intéressants, des activités…).

Il est souhaitable de raisonner globalement en ce domaine pour éviter la cohabitation de systèmes divers qui se nuisent mutuellement. Dans ce domaine aussi les réponses toutes faites sont rarement satisfaisantes. Mais tout est personnalisable là-aussi, pourvu qu'on s'en donne la peine.

En matière de signalétique, l'ennemi n°1 est la prolifération (favorisée par les marchands de matériel standard).

Elle peut être d'origine privée (commerçants) ou publique… On dénature ainsi des abords parfois intéressants, sans aider en rien le visiteur à se repérer.

Simplicité, typographie lisible et élégante… sont des gages de réussite. On peut personnaliser un système standard (utilisation de logos des monuments, armoiries, typographie classique à empattements soignée).

Le souci d'une signalétique originale peut s'étendre à la signalétique propre à la toponymie communale (marquage des édifices, plaques de rue…).

Il n'est toutefois nul besoin de sombrer dans la rusticité ou les typographies pour étiquettes de fromages…

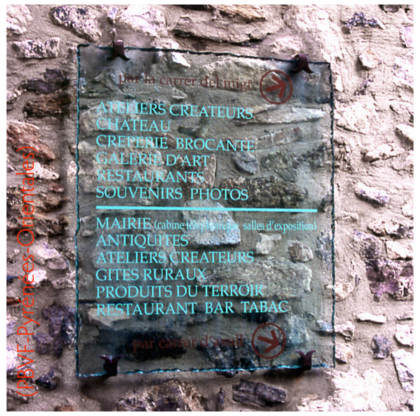

La signalétique d'un site touristique peut prendre des formes diverses.

On peut faire du sur mesure intégral (matériel artisanal, conçu par un plasticien, mais produit noble: lave émaillée).

Une solution moyenne, un peu passe-partout mais efficace: le plexiglas sérigraphié (mais en fait peu lisible sur des supports confus)

Il peut aussi exister un besoin de signalétique informative ("totems" ou autres) qui doit être maîtrisée afin de ne pas constituer une agression visuelle.

D'une manière générale, les mails ou foirails ombreux des XVIIIe et XIXe siècle, éléments clé des bourgs et petites villes, ne sont plus aujoud'hui que "l'ombre" d'eux-mêmes… Le confort climatique en été en est amoindri, livrant les sites à la canicule.

Les plantations n'ont pas été renouvelées et s'étiolent, victimes de maladies. L'affectation au stationnement entraîne un inévitable tassement des racines par les voitures qui compromet toute replantation…

Des élagages drastiques ont de plus fragilisé la plupart des sujets…

Les plantations

La plantation de l'espace public revêt un intérêt particulier à Laroquebrou, du fait de l'existence ancienne d'un mail qui est le foirail actuel. Les vues anciennes nous montrent qu'il s'agissait d'un site ombreux, assez éloigné de son caractère déplumé actuel. C'est en grande partie l'arrivée des câbles électriques qui a amené à élaguer les platanes de l'avenue de manière brutale.

On a également pris l'habitude de considérer un arbre comme un élément de mobilier urbain. Son espérance de vie en milieu urbain est faible : en moyenne 30 ans, ce qui est anti-naturel. Les raisons en sont diverses : agressions par les véhicules, vandalisme, maladies suite à des tailles trop brutales, ou simplement renouvellement des aménagements, qui amènent des plans de replantation différents. On devrait planter pour au moins 100 ans, a fortiori dans une période qui se gargarise de discours sur le "développement durable".

Il est donc aujourd'hui intéressant de replanter, aussi bien pour assurer un confort climatique en été, que pour redessiner des perspectives sous forme d'allées ombragées. Il est toutefois nécessaire de préciser que si l'on plante pour mutiler aussitôt après, mieux vaut ne pas planter.

Définition de l'alignement d'arbres dans "Espace urbain, vocabulaire et morphologie" (Editions du Patrimoine, 2003) :

"… il est destiné à ombrager les usagers d'une voie et à lui donner une unité paysagère sous la forme d'une rangée simple ou double sur chaque côté de la voie.(…) On rencontre des alignements non ou peu élagués, aux ports élevés, formant des voûtes de verdure. L'élagage peut être l'expression d'une recherche esthétique".

Un savoir s'est perdu durant presque un siècle. Il est donc nécessaire de préciser comment planter.

Une série de préconisations et conseils de bons sens peut permettre de retrouver une politique de l'arbre sur le site de Laroquebrou.

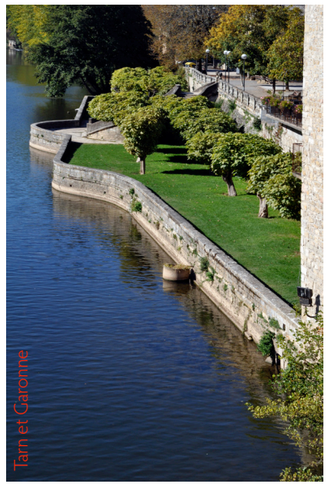

La partie publique du bord d'une rivière présente souvent des potentialités de mise en valeur importantes par des plantations simples, pour autant que l'on s'en préoccupe…

Retrouver le goût des beaux alignements…

Planter, c'est prévoir. Ici l'arbre qui a remplacé une fontaine a fini par boucher la perspective sur un bâtiment XVIIIe.

Les arbres taillés nécessitent une attention incessante… Il convient de réfléchir avant de se lancer dans des aménagements de ce type, qui conviennent à des espaces de l'âge classique plus qu'à des bourgs anciens…

Vouloir à n'importe quel prix fleurir les abords du patrimoine expose parfois à des déconvenues. Parfois il vaudrait mieux s'abstenir, que la composition soit "spontanée" ou plus alambiquée.

On aborde le problème comme s'il s'agissait d'aménager le terrain de son pavillon… la question qu'il faut se poser est : quelle plus-value visuelle peut apporter un fleurissement à ce qui est déjà d'une force visuelle importante?

Faut-il planter ?

Toute plantation réclame un suivi et des soins attentifs tout au long de sa vie. Un arbre est un être vivant, non un élément de mobilier urbain… La taille des arbres, leur élagage, sont des opérations qui devraient, soit rester exceptionnelles, très espacées dans le temps pour les arbres laissés en port libre, soit régulières pour les végétaux taillés. Planter pour mutiler quelques années plus tard est une opération inutile et coûteuse : autant ne rien planter.

Où faut-il planter ?

Il est indispensable de prévoir le développement futur du végétal. On veillera à se préoccuper des vues et perspectives qui pourraient être compromises.

Les résineux (et tous les persistants) qui forment rapidement des masques visuels importants sont tout à fait à déconseiller en site urbain. Ils sont de plus sensibles aux tempêtes d'hiver.

Certaines essences aujourd'hui "à la mode" dans les sites urbains (chêne de Hongrie, ginkgo biloba, tulipier de Virginie…) peuvent atteindre des développements de 30 à 35 m. Il convient donc de respecter des marges d'éloignement.

Dans le cas de rues ou routes d'accès au bourg, peu bâties on pourrait renouer avec des plantations suffisamment hautes pour former voûte, ou être soumises à des tailles très contrôlées.

"Espaces verts"

Il est important de ne pas confondre plantations (d'arbres) et création d'espaces "verts" plus ou moins jardinés, qui nécessitent un soin constant important pour leur maintenance. Un simple gazon va nécessiter des tonnes d'eau pour rester vert, et des dépenses énergétiques disproportionnées pour être maintenu ras. Un simple bac à fleurs saisonnier peut également se révéler un gouffre à eau en période estivale, a fortiori sur un site encaissé dans une vallée… Sans compter que l'effet esthétique de ces dispositifs est rarement satisfaisant.

Il convient donc de s'orienter vers des formes de plantations jardinées plus adaptées aux évolutions climatiques en cours : plantes ne nécessitant pas d'arrosage, ni de coupes fréquentes, recours plus fréquent aux végétaux locaux, mieux adaptés au climat… Plutôt que d'encourager à un fleurissement dispendieux en eau, on devrait inciter à renouer avec d'anciennes pratiques comme celles des treilles, dont il subsiste quelques exemples à Laroquebrou. La vigne est un végétal particulièrement sobre.

La treille traditionnelle (vigne ou fruitier) est à encourager plutôt que des plantations gourmandes en eau.

(Puy de Dôme)

(Puy de Dôme)

Planter, c'est prévoir. La confrontation de l'arbre et du véhicule automobile est souvent inévitable. Il convient d'établir des protections suffisantes, pérennes dans le temps, qui permettront au végétal de se développer sans blessure.

(Drôme)

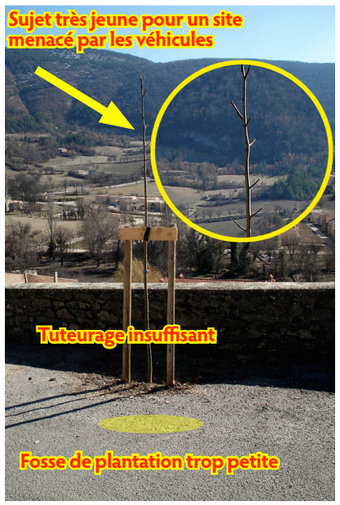

(Saône et Loire)

(Corrèze)

Planter, c'est prévoir. Un tuteurage robuste et non susceptible de blesser l'arbre doit être prévu pour toute plantation nouvelle.

(Loire-Atlantique)

Planter, c'est prévoir. Il est indispensable de tenir les pare-chocs des véhicules à distance des plantations. On y parvient par des matériels très simples, qui doivent être judicieusement positionnés.

(Bavière)

(Pyrénées-Orientales)

Planter, c'est prévoir. On peut aussi entourer l'arbre d'un banc, s'il est déjà d'un certain volume (et si l'on dispose de l'espace nécessaire).

Préconisations générales (plantation d'arbres)

La fosse de plantation

Toute plantation devra être effectuée dans une fosse de dimension appropriée, proportionnée au volume des racines du sujet, fosse qui devra être protégée contre les eaux de ruissellement polluées (hydrocarbures des parkings, chaussées susceptibles d'être salées…), et contre un tassement excessif (notamment de la part des véhicules). Elle devra être surveillée avec une attention encore accrue au cours des premiers mois suivant la plantation.

Elle sera aménagée de manière à permettre un arrosage en période estivale.

Le tuteurage

De même, un tuteurage devra être mis en place, de manière à protéger l'arbre contre toute agression extérieure et les risques d'inclinaison ou de chute, liés notamment au vent, tant que son ancrage au sol par l'intermédiaire de son système racinaire n'est pas suffisant (10 ans suivant la plantation).

Il convient en outre de veiller à ne pas blesser l'arbre par des dispositifs trop serrés ou fixés directement sur le tronc. Les tuteurages devront être surveillés régulièrement pour vérifier leur état et s'assurer qu'ils ne blessent pas le tronc. Une fois les tuteurs retirés, il sera nécessaire de prévoir des protections robustes contre les pare-chocs des véhicules.

Le choix des sujets

Selon la situation, l'effet recherché et l'essence retenue, on peut choisir de planter des sujets peu nombreux, mais déjà formés (qui ombrageront dès leur première année) ou préférer des sujets plus jeunes, qui s'adapteront plus facilement, supporteront mieux la transplantation et reprendront plus vite. Il reste aléatoire de choisir des sujets relativement âgés (force supérieure à 25-30), supportant mal la transplantation et qui reprennent très lentement et sous réserve de soins extrêmement attentifs.

Les essences à planter (alignements, mails)

Il est souhaitable de favoriser les essences traditionnelles à feuilles caduques plutôt que les arbres ornementaux "horticoles" ou les résineux. Ces derniers, à croissance rapide sont un facteur de fermeture des paysages.

Le tilleul, avec ses nombreuses espèces, est par exemple une essence très bien adaptée au contexte urbain de même qu'à des sols de qualité parfois douteuse.

Pour les alignements et les mails, les essences préconisées sont les suivantes:

Charme commun (Carpinus betulus) semi-persistant ;
Frêne à feuilles étroites (Fraxinus angustifolia) ;
Marronnier (Aesculus hippocastanum)
Platane (Platanus occidentalis) ;
Tilleul (Tilia sp.) floraison blanche en été ;

Pour les alignements seulement (arbres plus petits : 10 à 15 m de hauteur et 8 à 10 m de largeur à l'âge adulte):

Alisier (Sorbus aria) – floraison blanche au printemps ;
Erable champêtre (Acer campestris) ;
Erable sycomore (Acer pseudoplatanus).

Les alignements devront être taillés régulièrement (au minimum tous les 3 ans). Les mails pourront être laissés en port libre ou taillés (même fréquence que les alignements).

Les sites urbains de bord de rivière sont en général "révélés" par les vides non bâtis, plus ou moins importants, séparant la rivière des ensembles bâtis en continuité. L'évolution de ces terrains presque toujours privés est un enjeu capital, mais sur lequel on a peu de prise du point de vue administratif. Une attitude pédagogique est ici nécessaire pour éviter les masques visuels.

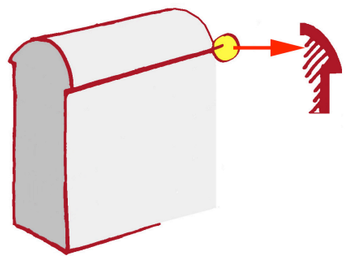

Types de clôture pleine (bourg et abords du bourg)

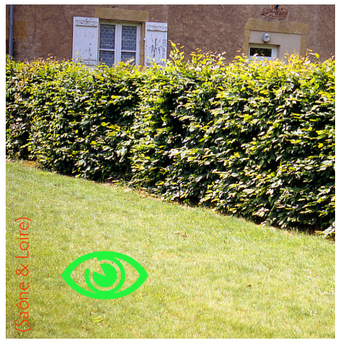

Une haie végétale peut se présenter autrement qu'un "mur" doublé d'un grillage.

11. L'espace privé

Il est a priori difficile d'exercer un contrôle des aménagements privés (mais ayant un impact sur l'aspect du site), à l'exception des clôtures qui nécessitent une autorisation.

La plus grande partie des prescriptions édictées n'ont donc que valeur de conseil, pour ceux qui les solliciteraient ou à qui on les "suggérerait". Le principe général est de ne pas compromettre les dispositions prises sur le domaine public, avec comme objectif d'éviter la banalisation pavillonnaire de l'espace, ou la fermeture de paysages ouverts.

L'attention est attirée sur deux aspects fortement identitaires du paysage local : l'existence d'un réseau de murs de clôture et de murets de soutènement des terres, en général en pierre d'aspect maçonné, et pour l'écrin naturel, un site encore relativement épargné par les boisements de résineux.

Les clôtures

Le problème a plusieurs aspects, selon qu'il concerne le bourg traditionnel, ou les rues résidentielles. Par principe, il sera demandé de conserver tout ou partie des clôtures lorsque celles-ci auront un rapport visuel avec la construction située sur la parcelle, a fortiori lorsque cette construction sera mentionnée par le plan de patrimoine. Les clôtures végétales, possibles hors du bourg, éviteront le thuya et d'une manière générale tous les résineux, qui sont des obstacles à la biodiversité (ombre trop épaisse).

Les matériaux de sol

Il est demandé d'utiliser, en cas de mise en œuvre de revêtements minéraux visibles du domaine public, ou en continuité avec celui-ci, des produits naturels compatibles avec le caractère de qualité du site (pierres granitiques). Les produits modulaires en béton, quelle qu'en soit la forme ou la teinte, sont inopportuns, dès lors qu'ils sont visibles du domaine public ou en continuité avec celui-ci.

Certains matériaux industriels sont incompatibles avec un contexte patrimonial ancien ou traditionnel…

Les "petits" ouvrages en pierre (murs de jardins ou murets de soutènement des terres) doivent être restaurés à l'identique. Ces ouvrages sont parfois en partie liaisonnés au mortier.

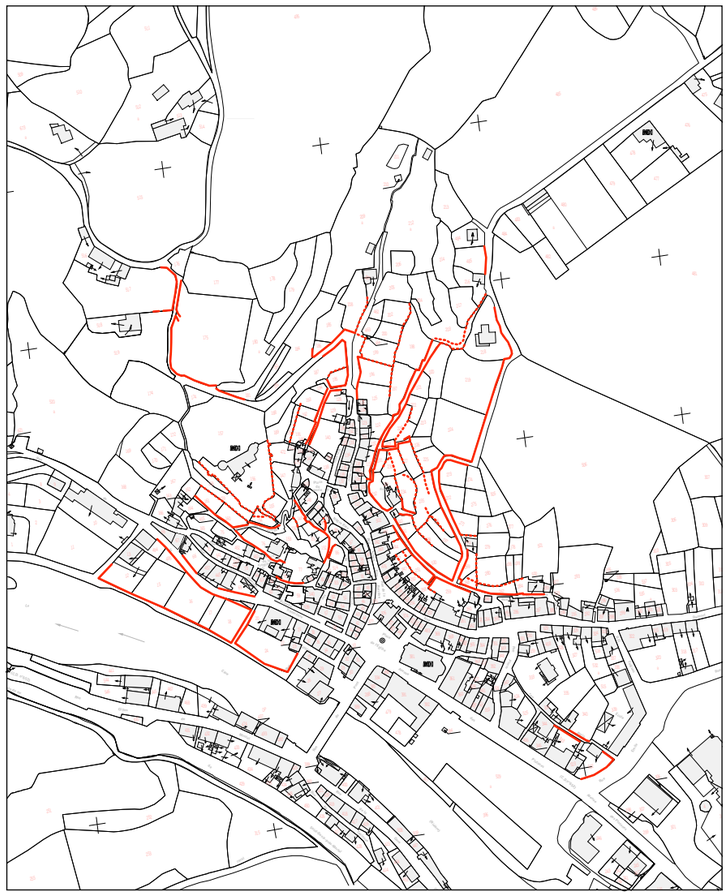

Repérage des murets de jardin ou murs de soutènement dont le maintien doit être envisagé.

L'importance visuelle des structures de murets liées aux jardins (qui constituent des secteurs très vus) amène à y préconiser la plus grande vigilance.

Malgré leur taille souvent modeste les cabanes de jardin ont souvent un impact important, surtout depuis les points de vue dominants du site (château, rocher de la Vierge).

Le bambou est à éviter car il constitue rapidement des masses formant écran, de taille considérable, et son éradication définitive est assez difficile.

Murs de jardin et murets de soutènement

Il existe à Laroquebrou un très important réseau de murets de soutènement en pierre, en particulier dans la zone des jardins. Le maintien de ces structures privées est un enjeu majeur du point de vue de l'entretien du paysage, et de l'entretien des sols tout court : leur disparition progressive ouvrirait la porte à des mouvements de terrains, particulièrement inopportuns puisque localisés au-dessus de zones densément bâties.

Les techniques de construction de ces structures sont parfaitement connues, peu coûteuses, et souvent mises en œuvre sur certains sites sensibles (comme dans les Cévennes). Il n'existe toutefois pas de moyen réglementaire de prescrire la réalisation de ces travaux, et une solution pratique incitative est donc à rechercher.

Cabanes de jardin

Leur visibilité dans le site est maximale, puisque les zones de jardin se localisent au pied des principaux points de vue. La tradition est de réaliser ces structures avec des matériaux de récupération, ou des matériels achetés en jardinerie (au mieux). Jadis, les matériaux récupérés étaient très proches des matériaux traditionnels (bois, tuiles…) ce qui n'est plus le cas aujourd'hui (tôles plus ou moins rouillées, plastiques…).

Cette question est cruciale pour le développement touristique et la recherche de labels de qualité. Il convient de favoriser le retour au bois laissé naturel et non vernis. Une solution pratique incitative est également à rechercher pour ce problème. Il convient aussi d'être vigilant sur

Caractère ouvert des jardins à conserver

Une volonté de végétation rase est préconisée dans tous les secteurs portés en vert au plan, ceux-ci correspondant à des cônes de vue à protéger. D'une manière générale les jardins potagers, qui manifestent en fait la vie plus que la représentation sociale, sont recommandés : un jardin potager bien tenu présente souvent une valeur visuelle supérieure à des jardins d'agrément rempli des végétaux passe-partout de jardineries.

Plantations d'arbres

Elles doivent être envisagées en fonction du volume des sujets adultes. Les résineux, qui correspondent à des sujets adultes de très grandes dimensions (sapins, épicéas, cèdres…), et qui ne peuvent être taillés, sont parfois plantés dans des espaces ou ils ne peuvent parvenir à maturité : il conviendrait de les éviter.

Certaines espèces feuillues "à la mode" comme le ginkgo biloba, le tulipier de Virginie ou le chêne de Hongrie, nécessitent des espaces importants pour pouvoir se développer (les sujets adultes pouvant atteindre 30 à 35 m.)

Pour les secteurs pavillonnaires, dans lesquels les espaces attenants aux maisons sont parfois limités, la plantation de fruitiers est préférable à celle du convenu et inélégant prunus pissardi.

La plantation de végétaux qui risquent d'envahir l'espace , de créer des masques visuels, et d'éradication difficile, comme le bambou, est fortement déconseillée.

4. LA PRISE EN COMPTE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

"… l'approche environnementale d'une AVAP n'a vocation à prendre en considération que les facteurs environnementaux qui interagissent avec les objectifs et capacité réglementaires de l'AVAP (fiche 3 de la circulaire de mars 2012)"

4.1. Aspect territorial de la question

Il convient de "démontrer que les dispositions de l'AVAP ne portent pas atteinte aux milieux concernés par d'éventuelles protections mais au contraire contribuent à leur préservation et à leur développement". La commune de Laroquebrou fait l'objet, on l'a vu, de divers recensements de zones humides et d'une ZNIEFF, qui en l'état des connaissances, semble motivée par l'existence d'espèces plus ou moins menacées. Cette zone recouvre les franges bâties des rives de Cère, et le terrain de camping de Laroquebrou.

D'une manière générale, le zonage de l'AVAP, en délimitant nettement la zone bâtie de la zone naturelle, en incitant à la conservation de cette dernière en l'état, n'a pas d'incidence notable sur les protections environnementales s'exerçant sur la partie du territoire couverte, ces protections étant largement localisées dans des zones naturelles.

Les habitats des chiroptères faisant l'objet de la protection ZNIEFF (entre autres espèces non précisées), n'étant pas décrits, on peut penser que l'incidence de l'AVAP sur ces protections ne peut être évalué. On ignore en particulier si des combles de constructions sont concernés. Ces combles ouverts (dont certains existent dans des locaux artisanaux en bord de rivière) pourraient être en effet fermés pour des raisons d'amélioration thermique des constructions concernées.

4.2. Aspect urbanistique : climat et forme urbaine

Une théorie voudrait que la forme urbaine découle de considérations climatiques : les groupes humains s'adapteraient en quelque sort de manière "naturelle" au climat qu'ils rencontrent, en choisissant des implantations optimisées. On a noté la difficulté de prendre en compte les facteurs climatiques sur le site, faute de données et mesures locales précises, appliquées à une modélisation du site. Le facteur climatique influence certes les implantations humaines, mais n'est qu'un élément déterminant parmi d'autres, plus ou moins pris en compte selon les sites. Il paraît plus décisif pour ce qui concerne les habitats ruraux, implantés de manière "libre" sur des terrains ouverts. D'une manière générale, les anciennes sociétés paysannes étaient amenées à observer finement tout ce qui concernait le climat et ses manifestations.

Il n'existe pas de travaux scientifiques ou universitaires permettant d'identifier les caractéristiques du micro-climat local, ni de disposer d'outils conceptuels pour aborder la question essentielle : la forme urbaine existante est-elle optimisée pour "résister" au climat local ?

Laroquebrou est née d'un pont sur la Cère, protégé par un château, et les constructions se sont mises en place en fonction des routes conduisant à cet ouvrage. L'espace étant rare, on a concentré les constructions sur ces voies, sans que leur orientation soit prise en considération. La vallée étant orientée Est-Ouest, deux quartiers sont nés de part et d'autre de la rivière, l'un "bien" exposé, l'autre non. La forme un peu occluse a limité les effets des vents dominants, par ailleurs atténués par la profondeur de la vallée, mais l'ensoleillement n'a pas eu d'incidence sur la constitution de la forme urbaine, sauf peut-être pour localiser des jardins.

On notera également que cette forme assez fermée de Laroquebrou n'a pas suscité d'extensions en "greffe", si ce n'est de manière limitée le long des routes : le site une fois "épuisé", le développement moderne s'est fait ailleurs, tout simplement.

Le milieu rural s'est organisé selon d'autres critères, pour lesquels vraisemblablement l'exposition aux vents et au soleil a été prise en considération, d'autant que les exploitations se situant au-dessus de la vallée, voire sur les plateaux, sont ainsi rendues plus sensibles aux vents dominants.

Les constructions les plus récentes, de forme individuelle, sont implantées selon des règles aléatoires : si certaines s'ouvrent au Sud, d'autres sont au contraire orientées plein nord (et ce en dépit de plusieurs années de discours sur le développement durable). Aucune de ces constructions les plus récentes n'est conformée pour se grouper avec sa voisine, et presque toutes développent des volumétries présentant un rapport médiocre entre surface utile et surface développée de l'enveloppe bâtie (nécessitant de l'isolation).

Il serait naïf de tirer d'un aperçu fragmentaire d'un micro-climat mal identifié, des règles d'implantation pour de nouvelles constructions. D'une manière générale, c'est tout de même la rive nord, exposée Sud, de la Cère qui est le plus urbanisée.

4.3. Compatibilité AVAP-PADD-PLU

L'étude d'AVAP avait été menée de 2008 à 2009 sous la forme d'une ZPPAUP, conjointement avec celle du PLU. Il était prévu une enquête publique simultanée ce que la promulgation de la loi de juillet 2010 n'a pas permis. La procédure PLU a donc été poursuivie jusqu'à son terme, en l'attente des textes permettant de convertir la ZPPAUP en AVAP.

D'une manière générale, le PADD avait pris en considération la vocation identitaire du quartier historique de Laroquebrou, dont faut-il le rappeler, l'image patrimoniale est mise en avant pour fonder un développement touristique. Deux des objectifs du PADD étaient en effet :

"3/ Conforter et développer l'attractivité et les capacités d'hébergement touristique

4/ Préserver et valoriser le patrimoine urbain et paysager"`` `

L'attractivité touristique repose sur l'obtention de labels qualitatifs pour lesquels il est important d'engager des politiques de protection et de mise en valeur du patrimoine, le premier pas étant la mise en place d'un document tel que l'AVAP.

Les délimitations de zone avaient été prévues en cohérence entre les deux documents. Des rectifications ponctuelles de l'AVAP ont été opérées par rapport au zonage élaboré pour la ZPPAUP : soit pour tenir compte de rectifications parcellaires, soit pour tenir compte de zonages environnementaux liés à la mise en place de périmètres de protection des captages d'eau potable (zone Ne du PLU), non encore identifiés en 2008-2009.

Zone U1 (correspond à la partie agglomérée de la zone UP1de l'AVAP):
"Secteur de la zone U, correspondant à la partie ancienne du bourg de LAROQUEBROU déjà équipée, à caractère d'habitat ancien et d'équipements. Le règlement qui s'y applique est rédigé dans l'esprit du maintien du tissu bâti existant avec possibilité de nouvelles constructions, de sa mixité urbaine et de son caractère patrimonial."

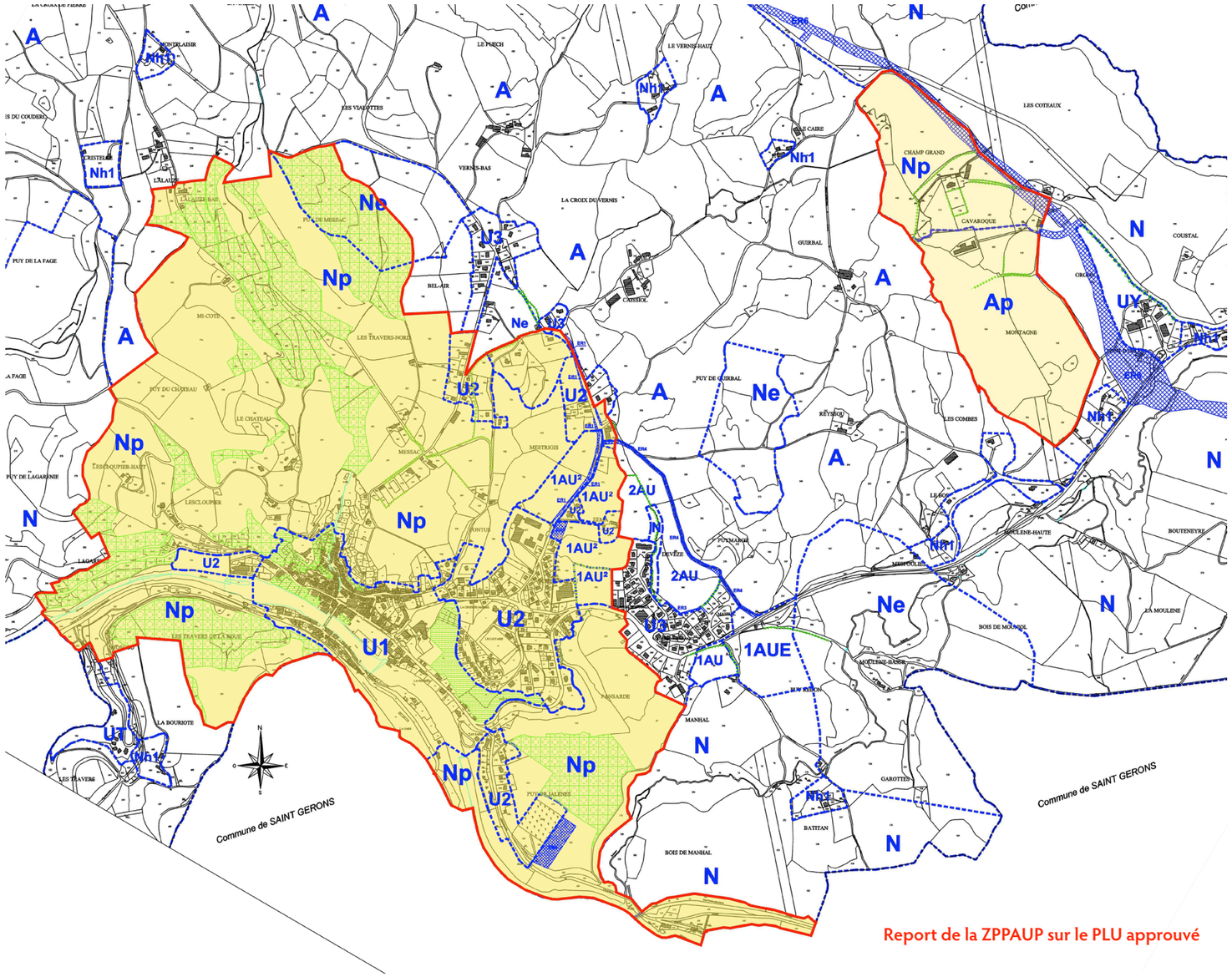

Report de la ZPPAUP sur le PLU approuvé

Zone U2 (correspond à la zone UP2 de l'AVAP) :
"Secteur de la zone U, correspondant aux extensions immédiates du bourg déjà équipée, sous forme de constructions diffuses ou groupées. Le règlement qui s'y applique est rédigé dans l'esprit du maintien du tissu bâti existant, de la mixité des activités et de sa proximité avec le centre patrimonial."

Les possibilités de développement urbain découlant du PLU se localisent en grande partie en limite du secteur couvert par l'AVAP, et les terrains concernés inclus dans l'AVAP ne sont pas co-visibles avec le site du château. Ils en sont toutefois proches, de même que du château de Messac.

Zone1AU (zone d'urbanisation future, UP2 en AVAP) :
"Terrains naturels destinés à être urbanisés, à vocation principale d'habitat, situés en extension du bourg de LAROQUEBROU, en continuité des zones déjà urbanisées, compatible avec un aménagement cohérent de la zone. Les secteurs 1AU² sont soumis à des règles d'aspect extérieur des constructions adaptées à leur proximité avec le centre patrimonial."

Les zones d'activités, dont l'aspect affligeant est souvent dénoncé, se localisent près de Pont d'Orgon, à plusieurs kilomètres du bourg sans possibilité de co-visibilité avec celui-ci.

Les deux règlements ont été conçus de manière complémentaire, l'esprit général du règlement ZPPAUP rédigé antérieurement, ayant été intégré dès la rédaction du règlement PLU. Toutefois, le règlement AVAP a subi plusieurs modifications par rapport à celui de la ZPPAUP, de manière à dissocier nettement les règles des intentions les sous-tendant et des explications ou mises en valeur d'exemples explicatifs. Contrairement au règlement de la ZPPAUP, celui de l'AVAP n'a pas en effet d'objectif pédagogique affiché, ce qui entraîne une mise en forme différente.

Les règles du PLU relatives à la forme urbaine dans les secteurs U1 et U2 (UP1 et UP2 en AVAP) permettent d'une part, le maintien du tissu urbain ancien existant, et son maintien (mais avec évolution possible à la marge) en tissu urbain moderne.

(Nota d'avril 2012 : un réglage définitif entre les deux documents est encore à opérer)

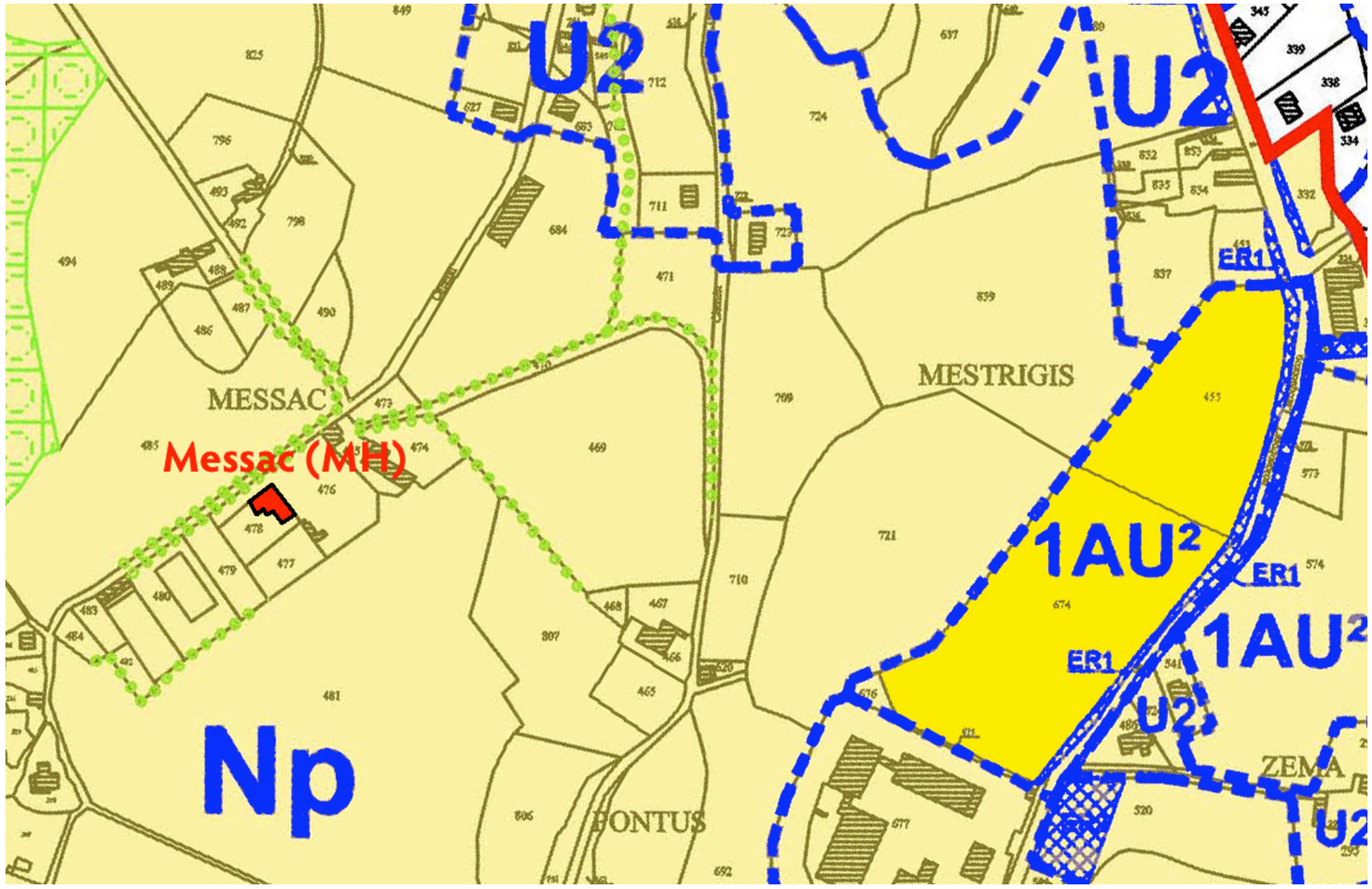

On peut s'interroger sur la manière dont les zones d'extension du bâti, en co-visibilité avec Messac, en partie couvertes par l'AVAP, vont se fondre dans leur environnement.

Est-on sûr que c'est leur aspect architectural qui représente ici l'enjeu principal? ou bien faudrait-il créer dans le secteur les conditions d'une conception urbaine d'un ensemble cohérent, respectueux du site dans toutes ses composantes ?

La poursuite du processus en cours d'une juxtaposition de constructions sans cohérence entre elles, le long d'une route (par ailleurs appelée à doubler de largeur, alors qu'il s'agit d'un ancien chemin creux encaissé), doit-il être encouragé ?

Ces questions sont en fait celles de tout urbanisme, compris autrement que comme réduit au morcellement foncier : ce secteur ne nécessiterait-il pas des réflexions et études complémentaires visant à assurer une qualité autrement que par un relevé d'intentions ?

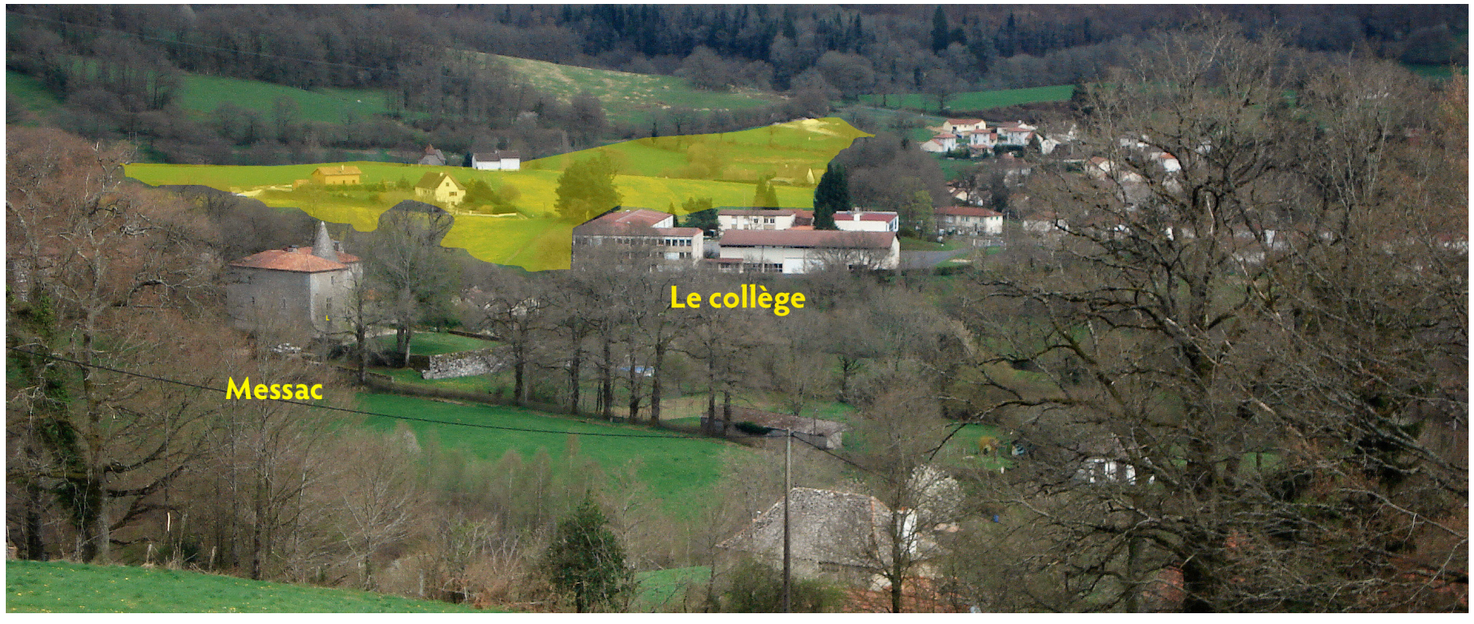

4.4. La prise en compte des matériels d'exploitation des énergies renouvelables

Il a été estimé que les générateurs éoliens ne constituaient pas une potentialité énergétique exploitable sur le site, faute d'une "ressource vent" suffisante, a fortiori en fond de vallée. Le choix est de toute façon entre en implanter ou pas, aucun artifice visuel n'étant de nature à atténuer leur impact. Une zone délimitée comme AVAP dissuade ce type d'implantation.

Pour ce qui concerne les matériels solaires (panneaux thermiques ou photovoltaïques), leur installation éventuelle a été liée à des conditions de non visibilité depuis les points de vue et perspectives urbaines (en particulier depuis les terrasses du château et la rive sud de la Cère).

Dans le secteur UP1, le caractère imbriqué du tissu urbain, avec de multiples possibilités d'ombre sur une partie des toitures n'est pas très favorable à cette énergie. Les secteurs modernes à bâtiments discontinus présentent une meilleure aptitude.

4.5. La prise en compte des problèmes d'isolation

L'AVAP n'a pas à envisager d'évaluer les besoins en isolation des constructions, mais doit tenir compte que le parc immobilier local peut nécessiter des travaux de ce type. On pense en priorité aux constructions localisées en rive gauche de la Cère, peu ensoleillées pendant de longues semaines d'hiver. Les possibilités d'amélioration significative de l'isolation des constructions concernent également le patrimoine moderne réalisé en parpaings enduit, en général sans isolation particulière avant les années 1975-1980.

Il a été préconisé des menuiseries dont le dessin soit adapté aux architectures concernées, réalisées en bois (ou en métal, malgré le bilan CO2 calamiteux de certains produits, comme l'aluminium), à l'exception des matières plastiques de synthèse, à la conservation limitée dans le temps, et de recyclage incertain.

L'isolation par l'extérieur (en neuf comme en restauration) est relativement difficile à mettre en œuvre dans les tissus urbains agglomérés existants, du fait de l'épaisseur non négligeable des procédés les plus courants, malaisés à utiliser dans des rues étroites, et aussi en raison du caractère architectural qualitatif de la plupart des immeubles. Seules pourraient être concernées des façades arrière, peu ou non vues. Le procédé trouve alors ses limites. Notons que les décrépissages systématiques de constructions en moellon ou en pan de bois ont affaibli la qualité thermique de nombreuses constructions, perte sans doute compensée par des isolations intérieures. Ce procédé sera réservé de facto aux architectures non patrimoniales du XXe siècle.

Une tradition locale est à relever, susceptible de possibles développements contemporains : le doublage des murs pignons aveugles par des essentages réalisés en tuile "écaille" (et non en ardoise ou bardeaux de bois, comme c'est la coutume).

4.6. La prise en compte des matériaux locaux

La préservation, l'entretien des architectures traditionnelles ou anciennes passe par le maintien de techniques traditionnelles, techniques qui ont largement été mises en avant par le règlement de l'AVAP. Les matériaux traditionnels sont toutefois aujourd'hui "semi-industriels". Et seules quelques entreprises subsistent sur ce "marché de niche", avec une presque exclusivité des travaux sur les monuments protégés.

De manière un peu naïve, la circulaire de mars 2012 semble admettre que "les matériaux locaux" existent encore de manière généralisée : à chaque terroir ses matériaux. Un matériau local, ne nécessitant pas un approvisionnement depuis des sites distants, voire depuis un outre-mer très éloigné, serait en effet "environnementalement" plus vertueux, tout en assurant une sorte de continuité d'aspect avec les architectures du passé.

Toutefois la plupart des filières locales de matériaux sont éteintes, selon un scénario immuable : un produit industriel peu cher (a fortiori importé de pays à coût de travail négligeable), prêt à utiliser, a toutes les chances d'être préféré à un produit artisanal nécessitant une chaîne d'intervenants successifs pour sa mise en œuvre. Ainsi un pavé de granit asiatique est-il en moyenne 5 fois moins cher qu'un produit identique français ou européen.

Il serait néanmoins intéressant de disposer pour l'avenir d'une filière pierre locale, aussi bien en matière de structure (maçonnerie par exemple) que de sol (matériaux de pavage). Celle-ci n'existe plus actuellement, si ce n'est sous forme d'un marché limité de la récupération. Les aspects architecturaux locaux seraient ainsi assurés d'une pérennité, voire de possibles déclinaisons contemporaines. Notons cependant que l'aspect pierre actuel (maçonnerie rustique rejointoyée) est assez éloigné des techniques du passé qui privilégiaient la pierre taillée. Un risque à éviter serait la tentation de s'approvisionner dans des filières de matériaux des départements voisins, parfois très qualitatives (comme dans le Lot ou la Dordogne), mais inadaptées aux matériaux présents sur le site.

Seule a subsisté de réellement locale une filière tuile, mais qui toutefois ne reproduit pas systématiquement les anciens modèles, en particulier en matière de tuile en forme d'écaille.

4.7. Les évolutions possibles des techniques

Les procédés actuels liés aux énergies alternatives relèvent de techniques datées : les aérogénérateurs modernes ont été mis au point au milieu du XXe siècle (à partir de modèles de la fin du XIXe siècle…), les panneaux photovoltaïques (au rendement très faible : autour de 5% à 10% de l'énergie reçue, ce qui nécessite d'immenses champs de panneaux si l'on veut assurer une production significative…) découlent des projets spatiaux des années 1970… quant aux systèmes solaires thermiques, on peut même considérer qu'ils existent depuis des siècles (le serpentin du chauffe-eau sous la toiture…).

Des évolutions peuvent donc se dessiner qui modifieront de manière considérable l'aspect des choses, rendant soudain visuellement acceptables des procédés ayant aujourd'hui un impact négatif. On peut citer plusieurs exemples :

- Des vitrages isolants de la même épaisseur qu'une vitre non isolante…
- Des vitrages à usage photovoltaïque : ils convertissent le rayonnement solaire en énergie tout en conservant l'aspect d'un vitrage traditionnel…
- De panneaux photovoltaïques qui peuvent être posés à l'horizontale…

Des mises à jour constantes des règlements d'aspect sont donc à prévoir en fonction de ces évolutions.